JOURNAL

DE

CHIMIE MÉDICALE

DE PHARMACIE, DE TOXICOLOGIE

ET

REVUE

DES

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE

M. A. CHEVALLIER

Pharmacien Chimiste, membre de l'Académie impériale de Médecine, du Conseil de salubrité.
Professeur à l'École de Pharmacie

TOME DEUXIÈME. — 5me SÉRIE

OCTOBRE 1866

PRIX DE L'ABONNEMENT

12 fr. 50 c. pour toute la France

POUR L'ÉTRANGER, le port en plus, suivant qu'il est établi par les conventions postales.

ON S'ABONNE A PARIS

CHEZ **P. ASSELIN**, GENDRE ET SUCCESSEUR DE **LABÉ**,
LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

En Province et à l'Étranger, chez tous les Libraires

1866

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIOLOGIE, par le docteur Jules BÉCLARD, cinquième édition, revue, corrigée et augmentée. Un très-fort volume grand in-8 de 1,250 pages, avec 247 figures intercalées dans le texte, cartonné à l'anglaise, 1866. — Prix : 16 fr.

Pour paraître très-incessamment

LA SIXIÈME ÉDITION

Revue, corrigée et considérablement augmentée de

L'OFFICINE

OU

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE PHARMACIE PRATIQUE

Par M. DORVAULT,

Directeur-Fondateur de la Pharmacie centrale des pharmaciens de France.

Un très-fort volume grand in-8° de plus de 1,200 pages à 2 colonnes, avec de nombreuses figures intercalées dans le texte et contenant la matière de plus de 6 volumes.

WELLCOME INSTITUTE LIBRARY
Coll. WellMOmec
Coll.
No.

JOURNAL
DE
CHIMIE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE.

5me Série; Tome II; N° 10. — Octobre 1866.

CHIMIE.

NOUVEAUX RÉACTIFS DE LA GLYCOSE.

En traitant l'acide picrique par un corps réducteur tel que le sulfate ferreux en présence d'un alcali, on le transforme en acide picramique. Ayant reconnu qu'une réaction analogue a lieu en présence de la glycose, M. Braun se sert de l'acide picrique lorsqu'il s'agit de reconnaître cette matière sucrée, car il s'est assuré qu'elle n'est produite ni par la mannite ni par le sucre de canne, mais par la glycose et la lactine.

La liqueur d'épreuve contient :

Acide picrique.....	1	partie.
Eau.....	250	—

Le liquide sucré étant porté à 90 degrés, on y laisse tomber quelques gouttes du réactif ci-dessus et l'on porte à l'ébullition ; le liquide devient d'un rouge plus ou moins foncé suivant la concentration. M. Braun a, avec succès, appliqué cette réaction à l'examen des urines diabétiques.

Une réaction préconisée par MM. Francqui et de Vyvère est une modification de celle précédemment indiquée par M. Boettger et fondée sur la réduction de l'oxyde de bismuth.

Les deux chimistes belges emploient l'oxyde bismuthique à

l'état alcalin et obtiennent ainsi un réactif bien plus impressionnable ; voici comment : de l'azotate de bismuth ayant été précipité par un grand excès de potasse, on chauffe modérément le tout et l'on ajoute de l'acide tartrique ; le précipité se dissout avant même que la réaction alcaline ait cessé de se manifester, et le réactif est prêt. Quelques gouttes ajoutées à une urine diabétique suffiront ponr produire, à l'ébullition, un dépôt noir de bismuth métallique.

Les auteurs se sont assurés que les principes habituellement contenus dans l'urine sont sans action sur le réactif, sauf toutefois l'albumine qui le brunit, sans doute par suite de la production d'un peu de sulfure de bismuth. Aussi conseillent-ils d'éliminer, avant tout, ce principe azotosulfuré, ce qui complique un peu l'opération.

APPLICATION DE LA CHIMIE A LA CONSERVATION D'UN LABORATOIRE.

On lit dans divers journaux l'article suivant :

« Dans le cours de la dernière guerre en Allemagne, un pro-
« fesseur de chimie qui voulait empêcher, dit l'*International*, les
« soldats ennemis de pénétrer dans le cabinet de physique et de
« chimie de l'École spéciale dont la garde lui était confiée, orga-
« nisa, à l'entrée du cabinet, une production incessante de gaz
« hydrosulfurique. Seize fois les envahisseurs firent ouvrir le
« cabinet, et seize fois l'horrible infection qui s'en exhalait les
« força de faire refermer la porte, sans que personne eût eu le
« temps ou la hardiesse de toucher aux instruments et autres
« objets que renfermait cette collection. »

Il est à notre connaissance qu'à Paris un chimiste avait eu une idée semblable à celle que nous venons de faire connaître.

Ce chimiste, qui craignait les résultats qui peuvent suivre les émeutes, avait disposé, dans son appartement, des appareils qui étaient préparés pour fournir un dégagement de chlore.

Par surcroît de précaution, l'un de ces appareils, placé au fond de la cage de l'escalier, aurait pu empêcher qui que ce soit de monter cet escalier et d'arriver aux pièces supérieures.

Par bonheur, ces précautions furent inutiles.

SUR LA CRISTALLISATION DU PHOSPHORE.

Par M. Blondlot.

On sait que le principal caractère qui différencie le phosphore ordinaire du phosphore rouge est de pouvoir cristalliser. Or, ce n'est pas chose facile à réaliser que d'amener ce corps à l'état cristallin, malgré la triple propriété qu'il possède d'être fusible, soluble et volatil. Après m'être assuré que les méthodes proposées jusqu'ici et qui reposent, soit sur la fusibilité, soit sur la solubilité du phosphore, sont toutes défectueuses, j'ai eu recours à la sublimation. J'opère au milieu d'une atmosphère d'azote raréfiée, dans de petits matras fermés à la lampe, où le phosphore, maintenu à l'état liquide, émet des vapeurs qui se condensent à l'état cristallin. Voici du reste comment je procède.

Je commence par étirer à la lampe le col du matras à 2 ou 3 centimètres de sa naissance, de manière à produire un étranglement pouvant livrer passage à un cylindre ayant à peu près la grosseur d'une plume à écrire. Je coupe les cylindres par morceaux, j'en introduis environ 2 grammes dans le matras avec la précaution de les essuyer légèrement avec du papier à filtre. Cela fait, j'enveloppe d'un linge mouillé le corps du matras, et chauffant à la lampe la partie rétrécie du col, je l'étire et la ferme rapidement. Cette opération s'effectue sans que le phosphore prenne feu, pourvu qu'on ait la précaution de tenir le matras bien verticalement. Je laisse le verre se refroidir dans cette position. Le phosphore s'entoure d'abord de vapeurs blanchâtres et luit dans l'obscurité; puis l'intérieur du vase s'éclaircit et la

phosphorescence disparaît. Au bout de vingt-quatre heures, tout l'oxygène est absorbé, et l'on peut dès lors porter le phosphore à l'état de fusion. Je me sers à cet effet d'un bain-marie chauffé à l'aide d'une petite lampe. Pour que le matras occupe toujours la même position, en flottant à la surface de l'eau, je le fixe par le milieu, le col en haut, dans un trou pratiqué au centre d'une plaque de liége. Enfin, pour éviter l'action de la lumière, je surmonte le tout d'un cône de carton, tronqué par le haut.

Au bout de quelques heures, on commence par apercevoir dans la partie supérieure du matras et jusque dans son col, de petits points brillants qui augmentent lentement, et finissent, au bout de deux ou trois jours, par se convertir en magnifiques arborisations cristallines qui en couvrent toute la surface, brillent avec des reflets de toutes les couleurs et un éclat comparable à celui du diamant; ce qui s'explique facilement, attendu que le phosphore, ayant des propriétés électro-positives aussi prononcées pour le moins que le carbone, doit posséder, comme lui, un pouvoir réfringent très-considérable. Quant à la forme des cristaux, ils appartiennent évidemment au système cubique. Plusieurs des petits cristaux isolés m'ont paru des cubes réguliers; j'y ai aussi reconnu des octaèdres, indépendamment des cristaux appliqués contre les parois. J'y ai quelquefois vu des aiguilles saillantes ayant l'aspect des feuilles de fougère.

Dans ces expériences, si le phosphore a été convenablement préservé de la lumière, il est du plus beau blanc; mais aussitôt qu'il est atteint, non-seulement par les rayons solaires, mais par la lumière diffuse, il passe en quelques minutes au rouge grenat. Or, sous ce nouvel état, il conserve intégralement sa forme cristalline, sa transparence et sa clarté. On dirait de petits rubis. La forme cristalline est alors si peu altérée, que, si l'on replace l'appareil dans le bain-marie, de nouveaux cristaux parfaitement blancs s'adaptent aux cristaux rouges. Il résulte de là que le

phosphore rouge ne mérite pas la qualification d'amorphe sous laquelle on le désigne communément, en ce sens que ce caractère ne lui appartient point essentiellement et tient simplement à la possibilité où l'on est de faire cristalliser, *à posteriori*, tout corps qui, comme lui, est devenu infusible, insoluble et absolument fixe.

SUR LE PROTAGON DANS LE SANG.

PAR M. HERMANN.

La *cérébrine*, la *lécithine*, la *myéline*, ainsi que les *formes myéliniques*, de M. Virchow, les acides *cérébrique*, *phosphoglycérique* et autres substances extraites de la matière cérébrale ne sont, suivant M. Liebreich, que les dérivés d'un principe immédiat peu stable contenant du phosphore et de l'azote, et dont l'équivalent très-élevé se formule par

$$C^{232} H^{241} Az^{4} O^{44} Ph.$$

Il l'appelle *protagon* (placé au premier rang) et lui reconnaît les propriétés suivantes : soluble dans l'alcool et dans l'éther chaud, ainsi que dans l'acide acétique glacial, le protagon cristallise et constitue une poudre légère ; sa dissolution dans l'alcool absolu se décompose vers 55° centigrades et se remplit alors de gouttes huileuses.

Il se gonfle avec l'eau et forme un empois qu'une plus grande quantité de liquide dissout et que les dissolutions concentrées de chlorure de sodium ou de calcium coagulent au point de séparer tout le principe immédiat.

Il se décompose d'autant plus aisément qu'il est plus privé d'eau. Bouilli pendant vingt-quatre heures avec de l'eau de baryte, il donne de l'acide *phosphoglycérique*, une base organique nouvelle : la *neurine*, enfin des *acides gras*.

M. Liebreich soupçonne la présence du protagon dans toutes

les matières animales contenant des corps gras phosphorés (par exemple le sperme, le jaune d'œuf, le pus); M. Hermann vient de le découvrir dans le sang. Défibrinant celui-ci et le faisant digérer pendant plusieurs jours avec un excès d'éther, agitant fréquemment et plaçant dans l'eau tiède, on soutira ensuite la dissolution, on la fit évaporer à une température peu élevée et l'on fit gonfler avec de l'eau le résidu impur. Reprenant par de l'éther froid, on enleva la cholestérine. Il resta du protagon pur.

L'auteur pense que ce principe immédiat est surtout contenu dans les corpuscules du sang ; selon lui aussi, l'acide cholalique serait un dérivé du protagon.

SUR L'EMPLOI DU BICHLORURE DE CUIVRE POUR RECONNAÎTRE L'OR.

La fraude se glisse même dans les bijoux en imitation, dont il se fait un commerce si considérable aujourd'hui.

Nous croyons être éminemment utile à nos lecteurs en leur indiquant une recette infaillible pour reconnaître si la dorure est authentique, ou si elle consiste simplement en un alliage ayant la couleur de l'or.

Il faut employer une solution de bichlorure de cuivre : cette solution laisse une tache brune sur l'alliage, et ne produit aucun effet sur une surface d'or pur.

CARACTÈRE DES CHLORHYDRATES DE QUININE ET DE CINCHONINE.

Les chlorhydrates de quinine, de cinchonine et de quinine chauffés sur une lame de platine, avec précaution, de manière qu'ils ne s'enflamment pas, émettent, suivant l'auteur anonyme, une vapeur pourpre fort semblable à l'iode. Ni les alcaloïdes purs ni leurs sulfates ne donnent lieu à cette vapeur, mais ils la donnent lorsqu'ils contiennent du chlorhydrate de cinchonine à la dose de 10 pour 100.

TRIBUNAUX.

MÉDECIN-PHARMACIEN. — CONSULTATIONS DITES GRATUITES. — VENTE DE MÉDICAMENTS. — PACTE ILLICITE.

Cour impériale de Paris (2e Chambre).

Présidence de M. GUILLEMARD.

(Audience du 31 mai 1866.)

Constitue un pacte illicite et radicalement nul la convention par laquelle un médecin et un pharmacien se sont associés en se chargeant réciproquement, l'un de tenir dans une dépendance de l'officine un cabinet de consultations gratuites, l'autre d'exécuter les ordonnances afin de partager entre eux les profits à tirer de la vente des médicaments.

Il est profondément regrettable que des contrats de cette nature existent, et on s'explique difficilement comment ceux qui ont eu le tort d'y donner leur consentement viennent en débattre les conditions devant la justice. L'étonnement augmente lorsqu'on sait que c'est le médecin qui, après avoir réglé ses comptes et reçu en dehors du règlement une indemnité, a continué la lutte et fait le procès.

Entre un médecin et un pharmacien de Paris, il est intervenu un contrat aux termes duquel le médecin s'obligeait à consacrer plusieurs heures de la journée à des consultations gratuites données dans un local de la pharmacie.

Le pharmacien devait vendre aux consulteurs les médicaments ordonnés par le médecin, la rémunération de l'un et de l'autre devait résulter du partage par égale portion.

Ce petit commerce se fit pendant plusieurs années, à la satisfaction de l'un et de l'autre associé. Il paraît que le nombre et

le prix des médicaments faisaient un utile contrepoids à la gratuité des consultations.

En 1864, le pharmacien proposa la rupture de l'association; cette proposition fut mal accueillie par le docteur, qui se trouvait suffisamment satisfait des résultats de ses consultations gratuites. Pour vaincre cette résistance, le pharmacien parla d'indemnité, et, moyennant 3,000 fr., obtint le désistement du docteur.

Le docteur ignorait le motif véritable de sa résiliation; il l'apprit, lorsqu'il sut, peu après, que son associé avait vendu sa pharmacie 22,000 fr.

Il était trompé, volé; dans son irritation il oublia ses arrêtés de compte, sa signature au bas de l'acte de résiliation et surtout la nature de la convention résiliée et sa situation de médecin; il fit un procès dont le résultat inévitable devait être un échec et des débats fâcheux pour sa dignité personnelle et professionnelle.

Un jugement du Tribunal de commerce de la Seine repoussa toutes ses prétentions et le condamna aux dépens.

Il eût été sage et prudent de s'arrêter dans cette mauvaise voie; mais les 22,000 fr. du prix de vente d'officine rayonnaient si fortement, et l'éblouissement qui en résultait pour les yeux du docteur était tel qu'il voulut tenter une nouvelle épreuve, qui ne lui a pas été plus favorable que la première.

Me Rivolet a soutenu l'appel du docteur; Me Craquelin a plaidé pour le pharmacien.

La Cour, sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Hémar, a statué en ces termes :

« La Cour,

« Considérant qu'il est constant que l'appelant et l'intimé s'étaient associés ensemble en se chargeant réciproquement, l'un de tenir dans une dépendance de l'officine un cabinet de consultations gratuites, l'autre d'exécuter les ordonnances, afin de

partager entre eux les profits à tirer de la vente des médicaments ;

« Que, par cette convention, ils ne manquaient pas seulement tous les deux aux règles et aux devoirs de leur profession : le médecin en faisant commerce de son art et en se créant un intérêt à prescrire des remèdes superflus ; le pharmacien en se prêtant à cette spéculation abusive, et en privant les malades du seul contrôle qui puisse prévenir le danger des préparations médicinales infidèles ou défectueuses ; mais encore que l'association était viciée dans son principe même, puisqu'elle reposait sur une combinaison frauduleuse destinée à tromper le public par l'appât de consultations gratuites en apparence, et rétribuées en réalité ;

« Qu'il y a donc eu là un pacte illicite radicalement nul, et qui ne saurait servir de fondement à une action en liquidation et partage des bénéfices auxquels il a donné lieu ;

« Considérant d'ailleurs que les opérations de la société de fait qui a existé entre les parties ont été liquidées à des époques successives ; que l'appelant a, chaque fois, donné des reçus pour solde, et que les manœuvres dolosives dont il se plaint pour revenir aujourd'hui sur ces reçus ne sont nullement justifiées ;

« Met l'appellation et le jugement dont est appel au néant, et, statuant par jugement nouveau, déclare l'appelant non recevable autant que mal fondé dans ses appel et demandes, et le condamne aux dépens. »

Observations. — Les associations les plus abusives et les plus saugrenues qui puissent se faire entre personnes s'occupant de l'art de guérir sont celles qui interviennent entre un pharmacien et un médecin. La loi française ne prévoit point ce fait, qui malheureusement a lieu fréquemment, et dont l'espèce relatée ci-dessus offre un exemple. Cette lacune a été comblée dans plusieurs législations étrangères ; c'est ainsi que la loi belge du

12 mai 1818 contient, sur les rapports des *apothicaires* avec les médecins, deux dispositions extrêmement sages et qui devraient être érigées partout en loi. Les articles 20 et 21 de cette loi punissent d'une amende de 200 florins toute convention ou engagement, soit direct, soit indirect, qu'un docteur en médecine contracterait avec un pharmacien, et qui tendrait à se procurer un gain ou un profit, soit directement, soit indirectement.

Mais il ne résulte pas de ce que cette association n'est pas punie par la loi française, qu'elle soit autorisée. L'art. 2833 porte que toute société doit avoir un objet licite. Or, n'est licite que ce qui n'est pas contraire aux lois et à la morale publique. Or, il est certain qu'une telle association est contraire à la morale publique. Si donc une telle association n'est pas répréhensible au point de vue du Code pénal, elle est certainement contraire aux termes du Code civil. Nous ne pouvons donc qu'approuver l'arrêt de la Cour de Paris que nous rapportons plus haut.

LÉON BUQUET,
Avocat à la Cour de Paris.

JURISPRUDENCE PHARMACEUTIQUE.

Consultation de M. CHAUDÉ, avocat à la Cour impériale de Paris.

Une ordonnance de médecin prescrit une potion contenant 10 gouttes de teinture de digitale pour 100 gr. de véhicule et une autre potion contenant 5 centigr. d'extrait d'opium pour 115 gr. d'eau et de sirop. Cette ordonnance est régulièrement exécutée, mais elle n'est pas inscrite sur le registre des poisons ; de plus, quelques jours après, le malade, sur la présentation de cette même ordonnance (ou sur l'indication de son numéro), se fait délivrer une seconde fois la potion contenant 5 centigr. d'extrait d'opium pour 115 gr. d'eau et de sirop. Le Tribunal ver-

rait dans ce fait une double contravention : 1° contravention à l'art. 6, qui ordonne la transcription sur le registre des prescriptions du médecin ; 2° contravention à l'art. 5, qui déclare que la vente des substances vénéneuses ne peut être faite que sur la prescription d'un médecin.

Il y a en fait une double erreur :

Le tableau de 1850 fait *seul* loi ; les substances qu'il énonce sont *seules* assujetties, quant à leur vente, à certaines formalités.

Ainsi donc, sur la première question : le pharmacien n'était pas obligé d'inscrire sur le registre la délivrance des médicaments qui y sont indiqués.

Sur la deuxième question :

Aucune loi n'exige qu'à la délivrance du remède ordonné, on présente une nouvelle ordonnance, même lorsqu'il s'agit de substances vénéneuses comprises dans le tableau ; l'indication du jour où le remède a été délivré doit être inscrite justement pour appeler l'attention des pharmaciens, mais le fait qu'une ordonnance a été exécutée déjà une fois ne l'empêche pas de pouvoir servir de nouveau. On ne peut rechercher un pharmacien qui, sur le vu d'une ordonnance, a remis plusieurs fois un médicament.

En résumé, les deux médicaments compris dans l'ordonnance ne rentrent pas dans les substances contenues dans le tableau de 1850 ; ce ne sont pas des substances vénéneuses ; la loi de 1845 ne leur est pas applicable, et le pharmacien n'était pas obligé d'inscrire ces prescriptions sur le registre des poisons. Lorsqu'une ordonnance contenant une prescription de ce genre a été délivrée, ni la loi de 1845 ni celle de germinal n'empêchent le pharmacien d'exécuter une seconde fois cette préparation sans exiger une seconde ordonnance.

Ces deux faits incriminés ne peuvent donc motiver aucune condamnation.

PHARMACIE.

NOMINATIONS DANS L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Nos confrères ont dû voir avec bonheur les récompenses accordées à des pharmaciens qui se sont distingués par leurs travaux.

Ces nominations sont celles de M. Boutron, comme officier, et celles de MM. Buignet, professeur à l'École supérieure de pharmacie, Riche, agrégé à la même École, Planchon, directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Mayet, pharmacien civil, l'un des collaborateurs du *Codex*, et celle de M. Hillairet père, pharmacien de l'hospice d'Angoulême.

COMPTE-RENDU
de l'Assemblée générale annuelle de la Pharmacie centrale de France.

La réunion de la Pharmacie centrale s'est tenue le 14 août dans l'hôtel de la Compagnie. Si les conditions hygiéniques de la capitale et l'Exposition de l'année prochaine ont été causes que la réunion n'était pas fort nombreuse, elle n'en a pas moins présenté le plus grand intérêt, ainsi qu'on le reconnaîtra par le compte-rendu général qui en sera publié et distribué comme d'habitude à tous nos confrères.

Nous n'entrerons pas ici dans les questions d'inventaire ni d'opérations commerciales, si ce n'est pour signaler la prospérité constante de l'entreprise commune.

Des participations diverses sont déjà accordées, à titre d'encouragement, aux employés de tout grade de la Pharmacie centrale. Le directeur a fait connaître cette année une nouvelle disposition de cette nature. Un prix de 500 francs est institué annuellement et sera décerné à l'employé choisi par le directeur parmi les trois que le vote général de leurs collègues, commis, ouvriers ou ouvrières, aura désignés pour lui être présentés comme les plus méritants.

On se rappelle qu'un legs de 5,000 francs a été fait à la Pharmacie

centrale par feu Brassac, pharmacien d'Ambert. Le directeur, en exécution des intentions du donateur, a fait connaître la nature du prix affecté à ce legs. (Voir plus loin et aussi l'*Union pharm.* de mars dernier, p. 165.)

Après la séance officielle, presque entièrement consacrée aux intérêts financiers de la Société, a eu lieu la séance des intérêts professionnels.

M. Lefranc, de Rouen, rapporteur du concours ouvert l'année dernière pour être clos à la séance même de cette année, a su attacher très-vivement l'auditoire au sujet très-aride du concours, qui était « des moyens d'éviter les erreurs en pharmacie. » Résumant tous les mémoires dans son rapport, avec un grand tact d'analyse et un grand sens d'appréciation, y ajoutant des considérations originales, il a fait ressortir toute l'importance de la question et traité celle-ci plus complétement que n'avaient pu le faire les concurrents, réduits à leurs ressources individuelles.

Le rapporteur a terminé son travail par une proposition qui, nous n'en doutons pas, aura de l'écho, parce qu'elle a un intérêt réel et qu'elle semble d'une facile réalisation. Elle consiste, en effet, à instituer une assurance contre les accidents suite d'erreurs en pharmacie. Ces accidents, quoique rares heureusement, viennent encore trop souvent jeter le trouble chez les nôtres; d'autre part, leur simple perspective n'est-elle pas sans cesse présente à leur esprit? ne les poursuit-elle pas partout? n'est-ce pas, en un mot, une épée de Damoclès toujours menaçante?

Sortir de cette position, non au point de vue de l'effet moral des accidents par empoisonnements, ce qui n'est pas possible, mais au moins des conséquences matérielles, n'est-ce pas un grand soulagement pour les intéressés? N'a-t-on pas de nombreux exemples où des frais de procès, des amendes, des indemnités considérables ont dû être payés? Ne s'assure-t-on pas contre l'incendie, contre la grêle, les risques de mer, sur la vie? Les administrations de voitures et autres transports ne s'assurent-elles pas contre les accidents sur les personnes? Pourquoi les pharmaciens ne s'assureraient-ils pas contre l'éventualité terrible qui pèse sur eux?

Telles sont les considérations sur lesquelles se fonde la proposition du rapporteur. Elle en a cependant encore une autre qui n'est pas moins importante, au contraire : c'est que ce premier degré

d'assurance amènerait infailliblement à l'*assurance mutuelle pour la valeur des officines* (1). Le moyen d'exécution, d'après le rapporteur, est des plus simples. Il ne serait rien réclamé aux assurés, si ce n'est de prendre à la Pharmacie centrale pour un chiffre minimum de produits, lequel donnerait droit à la prime d'assurance. Sans doute on admettrait en outre, avec une prime payée directement, des confrères qui ne voudraient pas s'astreindre à cette obligation. Ce point, comme le reste, est à discuter et à établir; mais tel est le principe de la proposition faite.

Le rapport sur le concours fait, les lauréats ont été proclamés. Ce sont MM. Missonnier, de Saint-Flour, et Pellier, de Dole.

De nouveau prix pour l'année prochaine ont été proposés par le directeur. Nous en donnons ci-après le programme.

A chaque assemblée générale de la Pharmacie centrale, il est fait une démonstration sur les nouveautés scientifiques qui ont le plus frappé l'attention. Cette année, le sujet d'expérience était l'analyse au *microscope photo-électrique* de différents infiniment petits, dont l'étude ressort des connaissances du pharmacien. Les *trichines*, qui ont si fort occupé les esprits dans ces derniers temps, ne pouvaient manquer d'y paraître. Cette démonstration, qui a beaucoup intéressé l'auditoire, a été faite par M. Lebaigue, chef du laboratoire d'analyses de la Pharmacie centrale, avec le concours de M. Dubosc, l'habile constructeur d'instruments d'optique.

PRIX PROPOSÉS PAR LA PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE.

La Pharmacie centrale met au concours pour l'année prochaine :

1° La question non résolue au concours précédent, savoir : *Déterminer les caractères distinctifs des huiles de poissons, et en particulier de l'huile de foie de morue.*

Motifs. — Le mélange d'huiles de foies de poissons entre elles, et en particulier les huiles de foies de raie et de squale avec celles de foies de morue, ne semble pas avoir d'inconvénients; mais il n'en est pas ainsi des mélanges faits avec de simples huiles de poissons, telles que celles de baleine, de cachalot, de phoque, de sardine, etc., etc., provenant des parties charnues ou graisseuses de ces animaux.

---

(1) On se rappelle que nous avons différé de nous occuper de cette question jusqu'à ce qu'elle puisse être établie en rapport avec la législation pharmaceutique attendue.

Aucun moyen n'existe encore pour permettre de distinguer sûrement les huiles de poissons entre elles : l'huile de foies de morue, dont l'importance thérapeutique est si grande, peut, grâce à cette situation, se trouver mêlée de simples huiles de poissons, et même d'huiles végétales, sans qu'on puisse positivement le reconnaître.

Le caractère cherché sera-t-il optique ou chimique ? sera-t-il négatif, c'est-à-dire n'existera-t-il que dans l'absence d'un caractère présenté par toutes les autres huiles ? sera-t-il positif d'une manière absolue, c'est-à-dire devra-t-il disparaître par le moindre mélange, ou sera-t-il positif relativement ; présentera-t-il une intensité variable avec le mélange et proportionnelle à celui-ci ? Nous n'avons à indiquer ni le choix, ni la marche à suivre ; le moyen le plus sûr et le plus simple est celui qui aura le mieux résolu la question et aura le plus de droits à la récompense.

Ceux qui concourront devront, pour être certains de leurs expériences, les contrôler sur de l'huile pure, extraire eux-mêmes l'huile des foies de morue. A Paris et dans les ports de l'Océan, on trouve sur les marchés, à certaines époques, sous le nom de *cabillaud*, de la morue fraîche dont on peut se procurer séparément les foies ; ils pourront encore faire venir des foies de morue de Dunkerque, où les navires les apportent de Terre-Neuve et des côtes d'Islande.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt que cette question a pour la pharmacie et la thérapeutique.

La valeur primitive de ce prix, qui était de 400 francs, est portée à 500.

Dans le courant d'octobre, un certain nombre de boîtes d'échantillons d'huiles sera mis à la disposition des concurrents, qui devront les faire prendre par intermédiaire ou sans indiquer leur intention de concourir.

2° *De l'organisation de secours aux blessés dans toute la France, et en particulier dans Paris.*

Motifs. — Dans ces derniers temps, l'opinion publique a été fort excitée par la publicité donnée à des accidents arrivés sur la voie publique, et la pharmacie parisienne, toujours si prête à remplir ses devoirs sous ce rapport, a été mise à l'index comme oublieuse des droits de l'humanité. De fausses apparences et des faits inexactement reproduits en ont été seuls cause.

La multiplicité toujours croissante des accidents, sur la voie publique ainsi que dans les nombreux chantiers, ateliers industriels, etc., etc., de la capitale, donne à cette question une véritable importance.

Paris, à lui seul, est assurément assez important pour qu'on s'occupe d'une question qui lui serait particulière ; toutefois, les grandes et même les petites villes de province ne réclameraient-elles rien au point de vue des secours aux blessés ? Tout y serait-il pour le mieux ? Assurément non, et la question ainsi généralisée prend un véritable caractère d'intérêt public d'humanité.

Le mérite du travail à faire consistera dans une statistique des blessés et la nature la plus fréquente des accidents, dans l'examen de l'organisation des moyens de secours auxquels on a eu recours jusqu'à présent, et, point principal, décrire l'organisation à leur donner pour l'avenir, en France, et en particulier dans la ville de Paris.

La question des secours aux noyés et asphyxiés se lie à celle des blessés d'une manière trop intime pour que les compétiteurs ne la comprennent pas dans leur travail.

On comprend qu'il ne s'agit nullement du traitement même à faire subir aux blessés, etc., etc., mais comment doivent être organisés les secours au point de vue des victimes d'accidents, des lieux de secours, et de ceux appelés à donner des soins, les dispositions premières à prendre, ainsi que les premiers soins à leur donner en attendant l'arrivée du médecin.

Le prix sera de 200 francs.

Les mémoires pour ces deux prix doivent être envoyés avec devise répétée avant le 1er mai 1867.

PRIX BRASSAC.

Dorénavant la Pharmacie centrale aura deux sortes de prix à décerner, les siens propres et le prix résultant du legs Brassac.

Elles les alternera.

Le prix Brassac sera bisannuel et de 500 francs.

Le sujet est laissé au choix des concurrents. Le travail n'aura d'autres conditions à remplir que de ressortir de la pratique pharmaceutique ou des sciences afférentes à la pharmacie. Celui qui sera jugé le plus important et le meilleur aura le prix.

Le prix pourra être divisé.

Les mémoires devront être inédits et envoyés avec devise répétée sous pli cacheté avant le 1er mai 1868.

Ceux qui n'auront pas été couronnés ne seront point divulgués; ils pourront être réclamés par leurs auteurs dans les trois mois de la fin du concours et pourront être reproduits au concours suivant.

Les mémoires couronnés seront, comme pour les autres concours, la propriété de la Pharmacie centrale.

SUR L'EAU DE PAGLIARI.

Par M. Meyer.

Lorsque je soulevai la question de la préparation de l'eau de Pagliari, mon but était d'appeler l'attention sur une préparation dont le *modus faciendi* me paraissait tout à fait empirique, et de rechercher s'il n'y aurait pas moyen de la faire sans cette fastidieuse ébullition de six heures, et de recueillir, au moins en partie, l'acide benzoïque qui devait nécessairement se volatiliser pendant cette longue opération. Voici les quelques expériences que j'ai faites à cet effet :

A. — 15 gr. de benjoin dissous dans 30 gr. d'alcool à 89° cent., 30 gr. d'alun et 300 gr. d'eau furent soumis à l'ébullition, en remuant continuellement jusqu'à ce que la liqueur, de laiteuse qu'elle était, fût devenue claire, ce qui eut lieu au bout de dix à quinze minutes ; elle fut passée encore chaude au travers d'une toile serrée, pour en séparer la résine. Après quarante-huit heures de repos dans un endroit frais, il s'y était formé un dépôt cristallin volumineux, ayant un aspect soyeux. Ce dépôt, recueilli et séché à une douce chaleur, pesait 10 gr. 65. 1 gr. de ce dépôt fut mis à macérer dans 15 gr. d'alcool à 89° cent., auquel il céda 15 centigr. de son poids, représentant l'acide benzoïque et la résine qu'il contenait.

D'un autre côté, la liqueur filtrée additionnée d'eau distillée

pour parfaire le volume primitif marquait 5 degrés au pèse-sel (1). 10 gr. de cette liqueur évaporée à siccité, à une douce chaleur, dans une petite capsule tarée, donnèrent un résidu pesant 75 centigr., qui fut traité par 15 gr. d'alcool à 89 degrés et perdit 10 centigr. de son poids, représentant l'acide benzoïque et la résine contenue dans 10 gr. d'eau de Pagliari, soit 1 pour 100.

B. — La même quantité de benjoin, d'alun et d'eau, sans intervention de l'alcool, fut soumise à l'ébullition pendant une demi-heure. Après séparation de la résine et refroidissement comme dans l'expérience précédente, le dépôt cristallisé obtenu avait un aspect moins soyeux et ne pesait que 4 gr. 90. Séché et traité par 15 gr. d'alcool, 1 gr. de ce dépôt perdit 2 pour 100 de son poids.

La liqueur filtrée, après l'addition d'eau pour ramener au volume primitif, marquait 6 degrés. 10 gr. de cette liqueur évaporée à siccité, comme dans l'expérience *A*, laissèrent un résidu pesant 80 centigr., qui, traité par l'alcool, perdit 5 centigr., représentant l'acide benzoïque et la résine contenue dans 10 gr. de liqueur, soit 1/2 pour 100.

C. — Les mêmes quantités de benjoin, d'alun et d'eau que dans les deux opérations précédentes, furent soumises à une ébullition de six heures. Le dépôt cristallin obtenu pesait 2 gr. et était presque entièrement composé d'alun. 1 gr. de ce dépôt, traité par l'alcool, perdit à peine 1 centigr. de son poids.

La liqueur filtrée, réduite à son volume primitif, marquait 6.5 degrés. Le résidu de 10 gr. de cette liqueur évaporée à siccité pesait 1 gr. et perdit au lavage à l'alcool 5 centigr. de son poids, représentant l'acide benzoïque et la résine des 10 gr. d'eau de Pagliari. Donc :

---

(1) Elle contenait probablement encore un peu d'alcool.

	Dépôt cristallin.	Perte au lavage à l'alcool.
	—	—
A.	10.65	15 pour 100.
B.	4.90	2 —
C.	2.00	1 —

Liqueur filtrée (eau de Pagliari).

	Degré aréométrique.	Résidu de l'évaporation de 10 grammes.	Perte du résidu au lavage à l'alcool.	Contenance d'acide benzoïque et résine pour 100 de liqueur.
	—	—	—	—
A.	5°	0.75	0.10	1
B.	6°	0.80	0.05	1/2
C.	6.50	1.00	0.05	1/2

Les résidus de benjoin des trois opérations ne donnèrent qu'une quantité insignifiante d'acide benzoïque par sublimation.

Attribuant la différence de rendement de la liqueur au différent degré aréométrique, j'ai opéré sur les liqueurs ramenées à la densité moyenne de 6 degrés ; à cet effet, la liqueur *A* a été réduite par évaporation à une douce chaleur à 6 degrés. Après refroidissement, elle avait abandonné encore une certaine quantité de dépôt cristallin. La liqueur *C* a été ramenée à 6 degrés par l'addition de suffisante quantité d'eau.

10 gr. de chaque liqueur furent alors évaporés à siccité, les résidus avaient tous sensiblement le même poids et subirent la même perte au lavage à l'alcool que la liqueur *B*.

De là, il me semble qu'on peut conclure : 1° que l'ébullition prolongée de six heures n'ajoute rien aux qualités de l'eau de Pagliari, et n'a d'autre résultat que d'en éliminer la plus grande partie de l'acide benzoïque qui se perd, vu qu'on ne le retrouve ni dans le dépôt cristallin, ni dans l'eau de Pagliari, ni dans le résidu de benjoin ; 2° que l'on pourrait extraire et recueillir au moins en partie de l'acide benzoïque du dépôt cristallin en opérant avec le benjoin dissous dans l'alcool, comme dans l'expérience *A* ; 3° que l'eau de Pagliari au même degré aréométrique

contient autant d'alun, d'acide benzoïque et de résine après une ébullition d'un quart d'heure, qu'après une ébullition de six heures ; et 4° qu'on pourrait employer moins de benjoin et obtenir la même liqueur de Pagliari, vu la petite quantité d'acide et de résine qu'elle retient ; et, en effet, une eau de Pagliari préparée avec 6 gr. seulement de benjoin, dissous dans l'alcool comme dans l'expérience *A*, a donné exactement à 6 degrés le même rendement d'alun et d'acide benzoïque que les trois expériences précédentes, et le dépôt cristallin qui s'y était formé presque entièrement composé d'alun. Il me semble donc qu'en modifiant la formule de l'eau de Pagliari comme suit, on aurait une grande économie de temps et d'argent vu le prix élevé du benjoin, de même qu'on aurait toujours un produit identique en spécifiant un degré aréométrique, au lieu de faire ajouter l'eau qui s'évapore, ce qui est fort difficile à faire exactement :

Benjoin en larmes.....	6 grammes.

Dissolvez dans :

Alcool à 89° C.....	15 grammes.
Alun.....	30 —
Eau.....	300 —

Mêlez et faites bouillir jusqu'à ce que la liqueur soit devenue claire, filtrez après refroidissement. Cette liqueur doit marquer 6 degrés au pèse-sel.

(*Bulletin de la Société de pharmacie de Bruxelles.*)

NOTE SUR L'ÉMULSION DE GOUDRON.

Par M. Jeannel.

On sait que M. Le Bœuf a proposé d'émulsionner le coaltar ou goudron de houille au moyen de l'alcoolé d'écorce de Panama, *Quyllaya saponaria* (alcool à 90°.4, écorce de Quillaya saponaria 1 ; chauffez, filtrez). Cet alcoolé, mis en digestion avec le

coaltar (alcoolé de Quillaya, 12; coaltar, 10), donne une solution qui forme des émulsions stables avec l'eau commune en proportions quelconques (1).

C'est là sans doute une bonne formule, mais elle est compliquée. La nécessité de préparer d'abord un alcoolé, puis une solution de coaltar dans cet alcoolé, avant d'obtenir l'émulsion dans l'eau, en restreint l'usage. Il serait à désirer qu'on pût trouver moyen d'émulsionner le goudron par des moyens plus simples.

Récemment, M. Guyot a publié une formule empirique pour la préparation d'une liqueur dite *de goudron concentrée et titrée*, qui consisterait dans la distillation d'un mélange de goudron de Norwége, 10 kilogrammes; eau, 20 kilogrammes, et carbonate sodique, 1 kilogramme, de manière à recueillir une certaine quantité de liqueur aromatique (non indiquée par l'auteur); puis, dans l'addition d'une grande quantité d'eau suffisante pour compléter 40 litres; cette addition, suivie du mélange du produit de la distillation, se terminerait par la décantation après quelques jours de repos et par la filtration du liquide? (2).

Toute cette série de manipulations compliquées et peu précises me paraît non-seulement inutile, mais nuisible.

La formule suivante donne du premier coup une émulsion de goudron de bois titrée à 1 pour 100, parfaitement stable, et qui contient intégralement les éléments du goudron.

Emulsion de goudron.

Goudron de bois.....	10 grammes.
Carbonate de soude cristallisée en poudre fine (3).....	10 —
Eau commune.....	1 litre.

(1) J. Lemaire, *Du coaltar saponiné.* Paris, 1860, p. 11.

(2) *Gazette médicale de Lyon*, 16 mai 1866, p. 240.

(3) Le savon blanc produit l'émulsionnement du goudron à peu près comme le carbonate de soude, et dans les mêmes conditions de dosage.

Mêlez intimement le goudron et le carbonate sodique dans un mortier de porcelaine; introduisez le mélange avec l'eau dans un flacon de 2 litres de capacité ; agitez fortement pendant quelques minutes, le goudron ne tardera pas à s'émulsionner complétement; filtrez. Le filtre ne retient que les impuretés grossières, mais pas un atome de substance résineuse.

Cette émulsion, qui a l'apparence du café au lait, passe au filtre presque aussi vite que l'eau pure; elle mousse comme de l'eau de savon; elle est parfaitement stable; à peine laisse-t-elle déposer à la longue des traces de résine divisée, qui reprennent l'état émulsif par la plus légère agitation. Mêlée à l'eau en proportions quelconques, elle donne des émulsions stables.

5 grammes de cette émulsion mère, contenant 5 centigrammes de goudron mêlés à 1 litre d'eau, donnent un liquide louche qui semble un peu plus chargé de résine amère que l'eau de goudron ordinaire, et qui est très-facilement accepté par les malades. La dose peut être doublée, portée à 20 grammes par litre et même plus loin sans difficulté.

Il serait possible de préparer une émulsion stable, contenant par litre 12 grammes de goudron et 12 grammes de carbonate de soude; mais au delà de ces proportions une partie de la résine reste sur le filtre, et plus tard il s'en précipite une autre partie. C'est en vain qu'on chercherait à maintenir en suspension une plus forte proportion de goudron par une plus forte proportion de sel alcalin. Dès que l'eau contient 2 pour 100 de carbonate de soude, elle forme, par l'agitation avec le goudron, une dissolution brune qui abandonne bientôt une résine noire fluide.

L'émulsion à 1 pour 100 de goudron est elle-même détruite par l'addition de 1 gramme pour 100 de carbonate alcalin. C'est cette dissolution brune, très-peu chargée des principes du goudron, qui forme la *liqueur titrée* de M. Guyot. Mais comment

cette liqueur est-elle *titrée*, si l'on ignore ce qu'elle dissout? Elle a gardé 2.5 pour 100 de carbonate de soude, mais quel poids de matière goudronneuse retient-elle?

L'émulsion de goudron à 1 pour 10 est très-active.

Des morceaux de viande fraîche, du poids de 200 grammes, immergés pendant cinq minutes dans cette émulsion et suspendus à l'air libre et au soleil, se sont desséchés sans avoir été attaqués par les larves de mouches et sans avoir montré aucune tendance à la putréfaction. Au bout de quinze jours, ils étaient devenus durs comme du bois, et ils avaient à peine une légère odeur de fumée.

La proportion de carbonate de soude se réduit à 5 centigrammes ou à 1 décigramme par litre d'eau de goudron préparé pour boisson. Cette eau de goudron forme une préparation rationnelle, dont il est facile d'augmenter l'activité dans des proportions voulues.

L'émulsion à 1 pour 100 peut être employée avec grand avantage comme désinfectant; plus ou moins étendue d'eau, elle pourra servir au pansement et au lavage des plaies, aux irrigations continues, à l'injection des trajets fistulenx, etc.; elle pourra être prescrite en gargarisme dans les stomatites ulcéreuses, et en lotions ou en bains dans les affections cutanées. M. Sales-Giron ne manquera pas de la pulvériser pour la faire inspirer à ses phthisiques.

La propriété de s'émulsionner par la solution de carbonate de soude distingue très-nettement le goudron de bois du coaltar ou goudron de houille. Ce dernier ne présente aucune tendance à l'émulsionnement par le carbonate alcalin; quelle que soit la proportion de celui-ci, la teinture de *Quillaya saponaria* offre le seul moyen de le diviser.

Note du Rédacteur. — Nous avons vu avec un très-vif dé-

plaisir que les flacons contenant la liqueur dite *de goudron concentrée* portaient une étiquette sur laquelle se trouve l'effigie de la médaille de concours que décerne à ses élèves l'École supérieure de pharmacie. Cette exhibition peut faire croire à diverses personnes que l'École patronne l'espèce de *remède non inscrit au Codex* que vend M. Guyot, ce qui n'est pas. M. Guyot pouvait ajouter le titre de lauréat de l'École, mais l'effigie de la médaille peut induire en erreur. A. CHEVALLIER.

DES EXTRAITS FLUIDES.

Sous ce nom, on entend des formes pharmaceutiques qui sont en usage dans l'Amérique du Nord, ainsi qu'en Angleterre, et qu'on ne doit pas confondre avec ce que nous entendons par *extracta liquida* ou *soluta*. Nous entendons par *extractum liquidum* un extrait mou de consistance de miel, et par *extractum solutum* un extrait dissous dans une quantité d'eau déterminée. Le *fluid extract* est une forme pharmaceutique prise dans la pharmacopée des États-Unis d'Amérique du Nord, ainsi que dans la pharmacopée britannique.

L'utilité des *fluid extracts* est incontestable, vu qu'ils représentent les principes actifs d'une plante dans la même proportion de poids que les plantes les contiennent, mais sous forme de liquide, ce qui facilite leur dispensation et leur administration au malade. Nous avons une forme vicieuse de *fluid extract* dans le *Decoctum sarsaparillæ concentratum* de la *pharmacopæa borussica* et dans *l'extractum sarsæ liquidum* de la *british pharmacopæa*, dont dix parties représentent cinq parties de salsepareille.

En Amérique, on est tellement convaincu de l'excellence et de l'utilité de cette sorte de médicaments qu'on l'applique le plus possible à chaque plante. La pharmacopée britannique n'a que

deux *fluid extracts* véritables, savoir : l'*extractum ergotæ liquidum* et l'*extractum pareiræ liquidum*.

Voici deux formules de *fluid extracts : extractum hyosciami fluidum* (*fluid extract of henbane*). On humecte 450 gr. d'herbe de jusquiame grossièrement pulvérisée avec 170 gr. d'un mélange de deux parties d'alcool et une partie d'eau, qu'on comprend dans un appareil à déplacement et qu'on arrose avec quantité du même alcool jusqu'à ce qu'on ait obtenu 340 gr. de liquide. On met cette colature à part et on continue la lixiviation jusqu'à ce qu'on ait encore obtenu 1,125 gr., ou jusqu'à ce que la plante soit épuisée. On évapore cette dernière colature au bain-marie à une température qui ne peut dépasser 66° centigrades, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que 100 gr., qu'on mêle aux 340 gr. de la première colature. Au bout de quelques jours, on filtre le tout. De cette manière, on obtient 450 gr. de *fluid extract*, dont 28 gr. contiennent juste les principes actifs de 28 gr. d'herbe de jusquiame.

Extractum secalis cornati fluidum (*extractum ergotæ liquidum*, British Pharmacopæa, *fluid extract of ergot*).

La pharmacopée britannique de 1864 donne la formule suivente : 450 gr. de seigle ergoté, pulvérisé grossièrement, sont privés d'huile grasse en les traitant dans un appareil à déplacement par 425 gr. d'éther saturé d'eau (en le secouant et décantant). On fait alors digérer le résidu pendant douze heures à une température de 70 à 72° centigrades avec 1 kil. 700 gr. d'eau distillée. On exprime et on évapore jusqu'à 280 gr. de colature ; après refroidissement, on ajoute 195 gr. d'alcool rectifié, on laisse reposer et on filtre. Le produit doit représenter 450 gr.

(*L'Union pharmaceutique*).

TOILE SÉDATIVE RÉSINO-BELLADONÉE.

La médication cutanée, si usitée aujourd'hui, à juste titre,

vient de recevoir un perfectionnement remarquable de la part du docteur Boulu, médecin de S. M. l'Empereur, pour combattre les affections rhumatismales, névralgiques, goutteuses, articulaires, etc., dont le traitement laissait tant à désirer.

Le problème consistait à soustraire la peau au contact de l'air, sur une surface étendue, au moyen d'un topique souple, résistant, parfaitement adhésif et contenant l'élément sédatif dans de convenables proportions. Voici à quelle formule s'est arrêté le docteur Boulu :

Prenez :

Emplâtre diachylon.....	500	grammes.
Extrait de belladone.....	50	—
Extrait résineux de pin sylvestre.	50	—

Cette masse est étendue en forme de sparadrap, de façon que 1 décimètre de longueur contienne 50 centigr. de chaque extrait. L'application parfaite et prolongée de la toile sédative sur la partie malade produit nécessairement une chaleur très-prononcée et une moiteur très-favorable à l'absorption des matières actives de la masse emplastique ; et si, jusqu'à ce jour, l'absorption des substances médicamenteuses contenues dans les liniments, pommades, etc., a pu être mise en doute, à coup sûr, il n'en est pas de même de celle de la toile sédative dans les conditions de son application. Au reste, de nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce topique, par un grand nombre de praticiens, ont déjà prouvé son efficacité. (*Rép. de pharmacie.*)

SUR LE CITRATE DE MAGNÉSIE CRISTALLISÉ.

Par M. Morelli, pharmacien à Lille.

Le procédé suivant est employé par M. Morelli pour obtenir du citrate de magnésie cristallisé :

Acide citrique cristallisé.....	1400	grammes.
Hydrocarbonate de magnésie....	660	—
Eau.....	550	—

Ces substances, mélangées intimement dans une terrine, forment une pâte liquide qui se boursoufle par la réaction de l'acide sur le carbonate ; on agite de temps en temps. Lorsque l'acide carbonique cesse de se dégager, le tout se transforme subitement en une masse cristallisée qui ressemble à de la cassonnade humide. Il ne reste plus qu'à la faire sécher à l'air libre.

Ce sel est en très-petits cristaux, se dissout rapidement dans quatre fois son poids d'eau. La proportion de l'hydrocarbonate de magnésie est les deux tiers de celle qu'il faudrait pour saturer l'acide. Il faut employer un acide et un carbonate aussi purs que possible.

Quoique ce sel ait une saveur très-acide, on obtient une limonade agréable en employant les doses suivantes :

Citrate de magnésie cristallisé...	45	grammes.
Bicarbonate de soude.....	5	—
Sirop aromatisé.....	50	—
Eau.....	400	—

(*Répertoire de pharmacie.*)

FUMIGATIONS AVEC LE GAZ ACIDE NITREUX.

Ce moyen, qui a été conseillé par le docteur Munoz de Suna, professeur à l'Université de Madrid, ne mérite pas les mêmes encouragements. Suivant la remarque de notre savant et honoré confrère M. le docteur Caffe, rédacteur en chef du *Journal des connaissances médicales*, ce gaz nitreux contient deux parties d'ozone sur trois que renfermait l'acide azotique. Irrespirable au delà de quelques secondes, il provoque rapidement la suffocation : ce qui contre-indique son emploi.

Le même journal rappelle quelques recettes que nous reproduisons pour sacrifier à l'actualité.

La suivante est empruntée au formulaire des hôpitaux militaires :

POTION CONTRE LE CHOLÉRA.

Hydrolé de menthe.....	60 grammes.
Sirop simple.....	30 —
Éther sulfurique à 60 degrés....	1 —
Laudanum de Sydenham.....	0.60 centigr.

Mêlez.

Une cuillerée à soupe tous les quarts d'heure.

GOUTTES RUSSES ANTICHOLÉRIQUES.

Vin d'opium safrané (laudanum de Sydenham).....	4 grammes.
Vin d'ipécacuanha.....	8 —
Essence de menthe.....	15 —
Teinture éthérée de valériane...	15 —

A prendre 15 ou 20 gouttes dans une tasse d'infusion de tilleul ou de camomille, quatre ou cinq fois par jour.

FORMULE DU DOCTEUR CAFFE.

Teinture de valériane.....	8 grammes.
Teinture de noix vomique.....	4 —
Liqueur anodine d'Hoffmann....	8 —

GLYCÉROLÉ ANTIDARTREUX (CHAPOTEAUT).

Glycérine.....	30 grammes.
Fleur de soufre.....	10 —

Mêlez.

A appliquer matin et soir, à l'aide d'une barbe de plume ou d'un pinceau, sur les parties malades.

Contre les plaques dartreuses des mains et de la figure des personnes qui soignent le bétail.

OPIAT DE SOUFRE CONTRE LES ACCIDENTS SATURNINS.

M. Guilbout, médecin de l'hôpital Saint-Louis, après avoir

vainement employé le traitement de la Charité et la limonade sulfurique chez deux malades atteints de coliques de plomb, eut recours à l'opiat suivant :

Fleur de soufre lavée	10	grammes.
Miel de Narbonne.....	9	—

Cette dose fut prise dans la journée par cuillerées à café. Au bout de quelques jours de ce traitement, les coliques disparurent. L'efficacité de ce médicament s'explique par la double propriété que possède le soufre d'agir comme purgatif et comme neutralisant direct du plomb. (*Bulletin de thérapeutique.*)

Note du Rédacteur. — Nous n'avons pas obtenu de l'emploi des pastilles soufrées, chez les ouvriers travaillant à la préparation du blanc de plomb, le succès sur lequel nous comptions.

A. Chevallier.

SIROP VINEUX TONI-STOMACHIQUE AU QUINQUINA ET A L'ÉCORCE D'ORANGES AMÈRES (C. MARC).

Extrait de quinquina gris.....	40	grammes.
Extrait d'écorces d'oranges amères	30	—
Vin de Bordeaux.....	1000	—
Sucre.....	1500	—

Faites dissoudre à froid les extraits dans le vin, puis le sucre, et filtrez.

TOPIQUE A L'ACONIT ET AU CHLOROFORME CONTRE LES NÉVRALGIES.

Le *Bulletin médical du Dauphiné* publie dans son numéro de mai un mémoire posthume sur l'aconit, dont l'auteur, médecin militaire très-regrettable, feu F. Geay, préconisait la préparation suivante comme un excellent topique contre les névralgies superficielles.

Alcoolature d'aconit pure.....	5	grammes.
Chloroforme	5	—
Axonge.....	20	—

Faire une onction avec ce mélange sur la région douloureuse, que l'on recouvre ensuite d'une légère feuille d'ouate.

FALSIFICATIONS.

FALSIFICATION DE L'ESSENCE D'ANIS.

Par M. L. Bouttereau.

Une opinion généralement admise consiste à penser que l'essence d'anis est pure quand elle se congèle par l'abaissement de la température.

J'ai l'intention, dans cette note, de démontrer que cette opinion est erronée.

L'essence d'anis vert est soluble, en toutes proportions, non-seulement dans l'alcool anhydre, mais encore dans l'alcool à 96 degrés centigrades.

Si l'on mélange 1 partie d'alcool à 96 degrés avec 5 parties d'essence d'anis, et qu'on expose au froid cette dissolution, la congélation s'opère comme si l'essence était pure.

En augmentant successivement la proportion d'alcool, on arrive à mélanger parties égales d'alcool et d'essence d'anis, et l'on obtient encore une cristallisation complète du mélange, dont l'aspect ne diffère pas de celui que présente l'essence pure cristallisée.

Il est à remarquer, toutefois, que le point de congélation varie avec la proportion d'alcool. Les mélanges les plus alcooliques réclament une température plus basse pour passer à l'état solide, et réciproquement ; ils se liquéfient plus tôt.

Il faut, pour obtenir ce résultat, que le refroidissement se fasse lentement. Ainsi pendant l'hiver, des mélanges faits dans un lieu assez chaud pour que l'essence y soit fluide, et exposés

ensuite à l'air extérieur, présentent, après un temps plus ou moins long, une forme cristalline bien caractérisée; mais si l'on plonge brusquement dans un mélange réfrigérant des dissolutions alcooliques d'essence d'anis, on ne voit aucun phénomène se manifester, ou bien une partie seulement du mélange cristallisé, ou quelquefois encore on obtient une masse solide, mais confuse.

En soumettant de nouveau ces mélanges à une température chaude, ils deviennent fluides sans présenter de caractères particuliers.

Les choses se passent d'une manière différente si l'on emploie, au lieu d'alcool à 96 degrés, un alcool à un titre même peu inférieur (90 degrés par exemple).

On peut obtenir une masse solide dans ces conditions, en ayant soin d'ajouter le mélange au moment où on l'expose au froid; mais quand il se liquéfie, si on l'abandonne à un repos absolu, le liquide se sépare en deux couches de densités différentes.

C'est sans doute à une falsification de cette nature que j'avais affaire, quand j'ai observé le fait pour la première fois. Je reçus pendant l'hiver plusieurs flacons d'essence d'anis, qui étaient pris en une seule cristallisation. En faisant liquéfier le contenu des flacons, je vis se manifester la séparation des liquides dont je viens de parler.

L'essai de cette essence dans un tube gradué, avec de l'eau, y décela la présence de 25 pour 100 d'alcool.

Mais si la fraude avait été faite avec de l'alcool à 96 degrés, je n'aurais pas été conduit à analyser l'essence d'anis, son mélange avec l'alcool à ce titre à 96 degrés restant intime, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Il résulte de ces observations :

1° Que l'essence d'anis vert est soluble, en toutes proportions, dans l'alcool à 96 degrés;

2° Que les mélanges en diverses proportions d'essence d'anis et d'alcool de 96 degrés cristallisent avec des caractères qui ne diffèrent pas de ceux que présente l'essence d'anis pure;

3° Que la cristallisation d'essence d'anis n'est nullement un indice de sa pureté;

4° Que sa falsification avec l'alcool à 96 degrés ne peut être appréciée à première vue, mais qu'elle réclame l'emploi des moyens ordinairement en usage pour reconnaître la présence de l'alcool dans les huiles volatiles. (*J. conn. méd. pharm.*)

EAUX MINÉRALES.

DE LA PRÉSENCE DE L'HYDROGÈNE SULFURÉ DANS LES GAZ QUI SE DÉGAGENT DES SOURCES DE BOURBONNE-LES-BAINS (HAUTE-MARNE).

Par A. Chevallier père.

Parmi les eaux qui, en France, ont une réputation méritée, on doit placer les eaux de Bourbonne; ses bains, célèbres depuis des siècles, ont été le sujet d'un très-grand nombre d'écrits qui présentent plus ou moins d'intérêt. Ces écrits traitent des propriétés physiques, chimiques et médicales de ces eaux (1).

On concoit qu'un grand nombre d'analyses ont été faites de ces eaux; chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Ainsi, MM. Bosc et Bezu s'en étaient occupés dès 1822; puis vinrent

(1) Un ouvrage, publié en 1865 par le docteur Bougard, devra être lu par toutes les personnes qui veulent avoir des renseignements sur Bourbonne et sur ses thermes. Cet ouvrage peut être comparé à ceux que l'on doit aux Bénédictins.

les analyses de MM. Athenas, 1827; Desfosses et Roumier, Bastien et Chevallier, en 1834; Mialhe et Figuier, en 1848. Ces analyses démontrèrent que ces eaux contiennent, outre les sels que l'on avait jusqu'alors trouvés dans les eaux, du bromure de sodium et de petites quantités d'arsenic, de la lithine, de la strontiane, de l'acide borique, du fer, du cuivre, des chlorures de potassium, de cæsium et de rubidium; l'arsenic y est sans doute à l'état d'arséniate.

Les gaz qui s'échappent de ces eaux furent aussi le sujet de recherches chimiques. M. Athenas les trouva composés de 18 d'acide carbonique, de 4.51 d'oxygène, de 77.49 d'azote.

Desfosses et Roumier, qui dégagèrent des gaz par l'ébullition de l'eau, établirent que 1 litre de ces eaux donnait : oxygène, 3 centimètres cubes; azote, 3 centimètres cubes; acide carbonique, 13 centimètres cubes.

Plus tard, dans des essais avec Bastien, nous ne pûmes constater la présence dans ces gaz de l'acide carbonique, mais seulement celle de l'azote et de l'oxygène, dans des proportions qui variaient de 98 d'oxygène et de 2 d'azote; de 97 d'azote et de 3 d'oxygène; enfin, d'azote 96 et d'oxygène 4.

Les gaz extraits de l'eau par ébullition ne nous fournirent pas d'oxygène, mais de l'azote seulement.

Nous ne cherchâmes pas à expliquer ces différences; nous constatâmes seulement les résultats obtenus (1).

Lors de l'examen de ces gaz, nous n'eûmes pas le moindre soupçon qu'ils pussent contenir de l'hydrogène sulfuré, gaz que nous avions rencontré en minime quantité dans l'eau de quelques sources de Vichy, et en des quantités notables dans les gaz dégagés des sources de Chaudesaigues.

Ayant cette année fait un voyage à Bourbonne, et y ayant

(1) En 1831, Longchamp établissait qu'il se dégageait de l'eau de Bourbonne du gaz azote parfaitement pur.

pris quelques bains, nous eûmes quelques soupçons de la présence de ce gaz dans les eaux de Bourbonne, et voici comment ce soupçon surgit.

Des cartes dites *cartes porcelaine*, préparées au blanc de plomb, qui étaient dans notre portefeuille, nous parurent avoir pris une légère teinte jaune; nous nous demandâmes qu'elle pouvait être la cause de ce changement. Poursuivant cette idée, nous résolûmes de faire quelques recherches à ce sujet.

Un de mes amis, M. Charles Bastien, architecte de la ville de Bourbonne, nous mit en relation avec M. Délaissement, garde-mine chargé de travaux sur les eaux de Bourbonne, sous la direction de MM. les inspecteurs des mines. M. Délaissement eut la bonté de nous permettre de visiter les sondages faits aux sources et de faire quelques expériences, que nous allons faire connaître.

Des papiers préparés à l'acétate de plomb furent placés au-dessus des sondages, de manière à ce que les gaz dégagés pussent être en contact avec ces papiers; les trappes des sondages furent fermées de manière à ce que personne ne pût toucher à ces papiers.

Le lendemain, les sondages furent découverts; nous reconnûmes alors que les papiers préparés à l'acétate de plomb s'étaient recouverts d'une couche de sulfure de plomb d'une couleur noire intense (1).

Ces sondages étaient, les uns, les sondages nos 1, 12, 11, tubés en bois; le sondage no 10 tubé en cuivre.

Le tube en bois du sondage no 1 date de 1859; celui du no 12 de 1865; celui du no 11 de 1864; enfin, le sondage no 10, tubé en cuivre, date de 1862.

---

(1) Une casserole de cuivre qui avait été en contact avec ces eaux était sulfurée à sa surface.

Voulant savoir si l'eau dans laquelle du papier préparé à l'acétate de plomb se sulfurerait, de ce papier préparé fut placé par M. Délaissement dans le sondage n° 10, de telle sorte qu'une partie du papier fût en contact avec l'eau, tandis que l'autre, hors de l'eau, serait en contact avec les gaz seulement.

Après vingt-quatre heures, le papier fut retiré ; la partie qui était plongée dans l'eau est chargée d'une plus grande quantité de sulfure que la partie exposée à l'action des gaz.

Une autre expérience fut faite, en exposant du papier préparé à l'action des gaz qui se dégagent du puisard des bains civils. Retiré après un laps de temps de vingt-quatre heures, il était recouvert d'une couleur noire ; le sel plombique s'était sulfuré.

Nous avons eu soin de signaler la nature du tubage des sondages, parce que l'on pourrait considérer l'hydrogène sulfuré qui se dégage comme étant le résultat de la décomposition des sulfates par les matières organiques. Or, le dégagement d'hydrogène sulfuré se montre aussi bien dans les gaz qui s'élèvent du sondage n° 10, que des sondages des nos 1, 11 et 12.

Nous avons, en outre, remarqué que la partie supérieure de la trappe où se trouve le sondage opéré au point où était la fontaine de la place (1), il y avait une couche de soufre natif qui ne peut résulter que de la décomposition au contact de l'air de l'hydrogène sulfuré.

De tout ce qui précède, il résulte un fait positif : c'est que les gaz qui se dégagent des sondages contiennent de l'hydrogène sulfuré.

Ces données acquises, nous avons dû rechercher si les auteurs qui ont écrit sur Bourbonne n'ont pas entrevu la présence de ce gaz.

---

(1) La *Fontaine chaude*, *Fontaine Saint-Antoine*, *la Massailles*, *la Martrelle*.

Thiébault, 1570 et 1600, parle *des esprits et des exhalaisons sulfurées des eaux de Bourbonne, et de l'odeur forte qui s'exhale de la source* (1).

Mais, à l'époque actuelle, la présence de l'hydrogène sulfuré (de l'acide sulfhydrique) est bien constatée, quoique rien, par l'organe de l'odorat, n'ait pu nous faire soupçonner la présence de ce gaz.

Duclos, 1670, parle *d'un sel sulfuré qui donnerait à la boue des eaux de Bourbonne une mauvais odeur;* mais il dit, en outre, « que ce sel sulfuré ne se trouve point mêlé à l'eau des « bains. »

Geoffroy, 1700, parle *d'un limon noir qui se dépose au fond des eaux et qui sent fort mauvais;* il dit, en outre, « que les « bords du bassin sont jaunâtres; que ce qui est attaché y tient « peu et a une petite odeur de soufre. »

Gautier, 1716, dit : « Que l'une des fontaines de Bourbonne « laisse au fond de sa source des boues aussi noires que de « l'encre, qui sentent le soufre et le fer ; qu'un écu d'argent, « qui avait été placé dans ces boues, était tout noirci, ainsi « qu'un denier ; des pièces d'or n'avaient subi aucune altération. »

Le Père Tournemine, à propos de ces expériences, s'exprime ainsi :

« Ces expériences prouvent clairement que le principe qui « donne aux eaux une chaleur qui ne leur est point naturelle, « est une fermentation dont le mélange du soufre, de certains « métaux ou minéraux, que l'eau entraîne avec elle, sont la véritable cause ; le fer et le soufre, plus pesants, restent dans « la mine; l'eau échauffée n'emporte que *les soufres les plus*

(1) M. Gobley, qui a depuis fait un voyage à Bourbonne, a reconnu une odeur hydrosulfurée se dégageant du sondage de la fontaine de la place.

« *volatils.* L'eau chargée des sels, coulant sans cesse, renou-
« velle sans cesse la fermentation. On voit pourquoi les eaux
« de Bourbonne ont l'odeur du soufre ; pourquoi elles ne don-
« nent, dans l'analyse, ni fer ni souffre grossier. »

Dufay, 1724, signale un fait qui mérite d'être signalé ; il dit : « L'eau sortant de la fontaine, mise dans un vase d'argent, le « dore en dedans. » Il signale l'altération de pièces d'or, d'argent, par les boues de Bourbonne (1).

Juy (Nicolas), 1716, 1728, cite quelques expériences qui lui auraient donné du soufre, en agissant sur le résidu des eaux de Bourbonne.

Baudry, 1736, signale *l'odeur qu'exhalent les eaux de Bourbonne, et qui sont, selon lui, une odeur de soufre et de bitume.*

Dom Calmet, 1748, parle *d'un sel sulfuré qui existerait dans les boues.*

Diderot, 1770 (2), dit en parlant des analyses faites par Monnet et Venel : « que les eaux de Bourbonne renfermées dans un vase clos se gardent inaltérées ; qu'exposées à l'air libre elles se putréfient et prennent l'odeur d'œuf pourri. »

Chevallier, 1772, s'exprime ainsi : « Elles (les eaux de Bour-
« bonne) présentent une odeur de foie de soufre très-forte ;
« mais l'examen qu'en a fait M. Monnet lui a prouvé qu'il n'y
« avait rien qui en approchât. »

Il dit qu'avec M. Aubertin il a exposé une cuiller d'argent bien nettoyée suspendue à la vapeur des sources, et qu'elle n'y a point été colorée ; qu'un nouet de litharge, qu'un autre nouet de céruse, exposés à la vapeur et à l'action de l'eau, n'ont point été ternis.

---

(1) M. Gobley n'a pu constater ces faits.

(2) Diderot, l'un de nos plus célèbres philosophes, est né à Langres, à 40 kilomètres de Bourbonne, en 1713 ; c'est lui qui conçut le projet de publier l'*Encyclopédie.*

Monnet, 1772, nie *la présence du soufre dans les eaux de Bourbonne.*

Raulin, 1776, dit *que les eaux de Bourbonne contiennent un soufre très-volatil.*

On voit que les opinions sont partagées ; mais, de nos expériences, il résulte positivement que les gaz qui se dégageaient des eaux de Bourbonne, en 1866, contenaient de l'hydrogène sulfuré, quoique l'organe de l'odorat ne fût point affecté par l'odeur de ce gaz.

On conçoit, ce fait étant constaté, qu'on peut en tirer parti pour capter ces gaz, qui sont très-abondants (1), et pour les diriger dans une salle d'inhalation, dont l'utilité serait incontestable ; en effet, on sait tout le parti qu'on peut tirer de ces inhalations contre les maladies cutanées.

(*La suite au prochain numéro.*)

Étude sur les eaux de Vals.

Par M. le docteur Clermont (de Lyon).

SOURCE DE LA DOMINIQUE. — NÉVROSES. — CACHEXIES. — TUBERCULOSE.

L'eau de la source *Dominique* est d'une telle importance, et nous la croyons appelée à jouer un si grand rôle dans le traitement des maladies névrosthéniques, qu'on nous pardonnera d'en entretenir encore aujourd'hui nos confrères. Nous regardons comme un devoir de leur rappeler, en précisant les faits, qu'elle peut être entre leurs mains un des plus puissants moyens de sédation et de reconstitution ; que, grâce à son principe arsenical, elle peut disputer au quinquina et aux liqueurs de Fowler ou autres préparations semblables, le titre d'anti-périodiques. Ici, nous porterons surtout notre atten-

(1) Nous avions demandé que le cubage de ces gaz fût fait. MM. les ingénieurs chargés des travaux sur les eaux de Bourbonne pourraient demander que ce travail fût fait ; les résultats de ces travaux pourraient avoir une grande importance pour les thermes de Bourbonne.

tion sur son influence dans certaines lésions des centres nerveux, dans les cachexies graves, qui sont si fréquemment la suite de longues et douloureuses maladies, et dans la phthisie peu avancée.

« L'observation clinique, dit M. Andral, a depuis longtemps montré qu'une des causes les plus puissantes de beaucoup de névroses, est un certain degré d'affaiblissement de la constitution. De là, l'incontestable avantage d'un traitement tonique qui, en relevant les forces, ramène le système nerveux à l'équilibre et fait disparaître le désordre des fonctions. » A ce moment, nous devons rappeler que l'eau de *la Dominique* contient non-seulement du phosphate et du carbonate de fer dont chacun connaît les propriétés toniques, mais aussi de l'acide sulfurique libre que l'on doit considérer comme un altérant agissant sur la nutrition, en en fournissant les éléments aux tissus, ou bien, comme le dit M. Gubler, en les excitant au travail. Enfin nous devons ajouter aussi qu'elle contient trois milligrammes d'arsenic par litre, et ce métalloïde est aujourd'hui considéré comme un altérant des plus puissants pour activer le mouvement de composition des tissus, et empêcher leur décomposition, en agissant sur le sang (Gubler) et les glandes hématopoiétiques, ou bien en le purifiant, qu'on nous passe cette expression, en rendant impossible la génération de produits accidentels épigénétiques. (Trousseau et Pidoux.)

Cette dernière considération a une grande importance en pathogénie, car ces produits accidentels, ces principes nouveaux du sang, sans analogues dans l'économie, comme dit encore M. Andral, sont fréquemment cause de maladies dont la nature nous est inconnue, et l'arsenic alors, ajouterons-nous, sera un excellent agent thérapeutique dont la raison d'être se trouve expliquée par les auteurs cités plus haut.

Après avoir ainsi rappelé le mode d'action des divers éléments qui entrent dans la composition de l'eau de la source *Dominique*, pouvons-nous théoriquement en inférer qu'elle doit être extrêmement utile dans le traitement de certaines maladies des centres nerveux? Oui sans doute, si l'adage *sana mens in corpore sano* n'est pas une chimère, ou pour autrement dire, si l'intégrité des fonctions de l'intelligence réclame d'une manière indispensable que les organes de la pensée, des volitions et de la sensibilité soient matériellement dans un bon état de santé.

Le bon sens dit oui; et parce que nous ne pouvons pas, la plupart du temps, découvrir la cause matérielle d'une perturbation morale, elle n'en doit pas moins exister. C'est à cette cause que s'adressent les agents altérants de *la Dominique,* et pour notre compte nous l'avons vue réussir dans plusieurs névroses, dans lesquelles le scalpel n'aurait sans doute rien montré d'altéré.

Nous avons pu voir l'arsenic et les autres éléments minéraux de *la Dominique* agir, comme le disent quelques auteurs, en amenant la résurrection de la face, des forces et de l'embonpoint. Mais on remarquera que pour ces névroses déjà anciennes le traitement doit être un peu long. En effet, les altérants ne sont pas des agents extemporanés, mais des modificateurs à longue portée, quasi permanents qui, comme le fait entendre M. Gubler, sont des médicaments diathésiques, agissant en se substituant à d'autres éléments dans le corps. C'est surtout l'arsenic qu'il faut donner à petites doses et longtemps, pour parvenir à rétablir sûrement et sans encourir d'accidents la vitalité altérée, c'est-à-dire la sensibilité et l'irritabilité des tissus perverties.

Puisque des exemples de chorée traitée heureusement par l'arsenic ont été relatés par MM. Guersant, Aran, Millet (de Tours), et d'autres observateurs, ne peut-on pas attendre du même médicament quelques succès dans l'épilepsie, qui est aussi une névrose plus grave, il est vrai, mais dont on a vu, dit Valleix, quelques rares guérisons? Nous l'avons espéré, d'autant mieux que, dans l'eau de *la Dominique,* l'arsenic est fortement appuyé dans son action par les autres éléments altérants et reconstituants qui en font partie, et nous avons soumis à ce traitement le seul épileptique que nous ayons sous la main.

Ce malade, qui a aujourd'hui quatorze ans, a eu de nombreuses convulsions alors qu'il était en nourrice; à l'âge de sept ans, première attaque. Dès le principe, les crises reviennent tous les deux jours, et elles l'ont fait tomber dans un état d'idiotisme et de cachexie qui ont engagé ses parents à le reléguer dans un village près de Grenoble.

Mis il y a un mois et demi à l'usage de l'eau de *la Dominique,* on a remarqué : 1° que les crises aujourd'hui ne revenaient plus que tous les douze jours; 2° que depuis peu de temps, nous écrit-on, il a par extraordinaire demandé des nouvelles de ses parents, et ma-

nifesté le désir d'avoir ses livres de classe, oubliés si longtemps; 3° que la déchéance morale diminue à mesure que l'état de santé s'améliore par l'usage de l'eau de *la Dominique.*

Cette observation, tout incomplète qu'elle est, peut cependant montrer que le médicament complexe, dont nous étudions ici quelques effets, peut avoir une certaine influence dans les maladies des centres nerveux, et nous engageons les médecins, mieux placés que nous pour cela, à tenter quelques essais dans ce sens. En présence des beaux résultats que MM. Boudin et Garin, de Lyon, ont obtenus dans des névralgies rebelles par l'arsenic, et des observations si concluantes de M. le professeur Teissier, de Lyon, dans des névropathies graves du cœur et de l'estomac, par le même médicament, on ne craindra pas de se remettre à l'œuvre et de faire ressortir au grand jour les forces médicatrices latentes de l'arsenic, du fer, du phosphore et du soufre contenus dans l'eau de *la Dominique.*

On en constate assez vite la puissance reconstitutive dans les chloro-anémies et les cachexies ne dépendant pas d'une lésion organique incurable. Dans ces dernières elle peut seulement prolonger la vie, mais elle guérit promptement dans les premières. Nous avons même vu une chlorose entée pour ainsi dire sur un sujet rachitique, disparaître en trente-cinq jours par l'emploi de l'eau de *la Dominique*, qui, en ce peu de temps, releva la constitution de la jeune malade de manière à faire croire que la déviation de sa colonne épinière était due à une cause accidentelle. On eût dit que l'action calmante et modératrice de l'arsenic contenait dans de justes limites celle du fer et de l'acide sulfurique.

Avant de terminer cette étude, nous ne saurions passer sous silence les services que peut rendre dans le traitement de la phthisie au premier degré, et de la tuberculose en général, l'eau de *la Dominique,* par ses éléments à la fois altérants, sédatifs et reconstituants. Son arsenic seul n'aurait, comme le dit M. le professeur Hirtz, que l'avantage de présenter pour phénomène constant l'amélioration du physique, ou comme l'a écrit M. le professeur Trousseau, que de suspendre la phthisie, qu'il impliquerait déjà le traitement de cette maladie par l'eau de *la Dominique,* et M. Gubler nous en donne la véritable raison, par ces mots qu'on trouve dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* :

« Les eaux minérales, dans lesquelles les principes actifs sont na-

turellement atténués, sont des agents thérapeutiques précieux par leur innocuité et par la sûreté de leur action. »

D'après ce qui précède, ne nous étonnons pas si MM. L'Héritier et Imbert Gourbeyre attribuent à l'arsenic presque exclusivement la valeur thérapeutique des eaux de Plombières, et si on est porté à en dire autant de celles du Mont-Dore, où cependant on a réalisé des sortes de résurrection chez quelques-uns de nos malades atteints d'angines granuleuses, de bronchites chroniques graves, etc. Nous n'avons pas été surpris, par la même raison, de voir des gens, des femmes surtout, affectées de toux chronique, d'oppression, offrir, après un traitement par *la Dominique* à Vals, les apparences de la santé la plus brillante.

Si plus tard dans ce beau pays on peut disposer une salle d'inhalation pour y faire respirer l'eau de *la Dominique* réduite à l'état moléculaire, on verra chaque année accourir des milliers de malades pour y chercher un apaisement à leur fièvre, à leurs toux quinteuses, un sursis indéfini aux progrès du mal, et en définitive pour y retrouver, avec une meilleure santé, les joies et les espérances que donne toujours la presque certitude d'un retour à une vie nouvelle.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

AVIS A MM. LES MEMBRES DES CONSEILS ET DES COMMISSIONS D'HYGIÈNE DES DÉPARTEMENTS.

Moniteur d'hygiène. — Ce recueil, qui est publié sous la direction de M. Chevallier fils, notre collaborateur au *Journal de chimie médicale*, rédige actuellement l'*Annuaire des membres qui composent, en France, ces commissions.* Le rédacteur de ce journal nous a demandé de prier nos lecteurs de lui faire connaître les noms de leurs collègues composant les conseils d'hygiène dans les préfectures et les sous-préfectures.

Vivement recommandé par S. Exc. le ministre de l'intérieur aux administrateurs, comme pouvant être placé utilement dans

les bibliothèques scolaires, ce recueil tend à répandre les idées des savants français et étrangers sur la santé publique, à rechercher tout ce qui peut contribuer à l'assainissement des habitations et des établissements industriels, à faire connaître les actes du gouvernement destinés à prévenir les épizooties, les épidémies, etc.

Accueilli avec amitié par toute la presse politique, il fournit aux grands journaux des articles présentant de l'importance au point de vue de la santé générale. Aussi avons-nous cru de notre devoir d'être son interprète auprès de MM. les membres des conseils d'hygiène des départements, hommes trop souvent oubliés et que ce journal veut faire utilement connaître au pays, en reproduisant par extrait les travaux qui lui seront transmis.

D. P.

PRESCRIPTIONS PRÉVENTIVES CONTRE LE CHOLÉRA.

A la suite des prescriptions sanitaires légales faites contre la contagion du choléra, il n'est pas sans intérêt de signaler les résolutions adoptées sur le même sujet par l'Académie de médecine de New-York, en vue de provoquer parmi ses membres et tout le corps médical américain une enquête exacte sur la valeur de ces moyens de prévention :

« Jugeant que les excrétions et les déjections des cholériques sont capables, dans certaines conditions locales, de transmettre et provoquer le choléra, il est recommandé de les désinfecter, de les neutraliser par des agents chimiques, ainsi que les vases et les fosses d'aisances, où doivent toujours se trouver des désinfectants. Les malades et tout ce qui les entoure doivent être dans le plus grand état de propreté.

« Grâce à ces précautions, il n'y a aucune crainte ni hésitation à avoir pour soigner les cholériques.

« Ces soins immédiats de propreté et de désinfection des cholériques, des vêtements, literie et autres objets ayant subi leur contact, comme des personnes les ayant approchés, constituent les principales mesures de toute quarantaine rationnelle et de tout règlement sanitaire externe.

« Il est donc désirable qu'elles soient appliquées officiellement dans tous les ports de mer, sans gêner ni entraver plus sérieusement le commerce.

« Considérant que ces mesures sanitaires municipales, domestiques et personnelles, sont les meilleures garanties contre le fléau, l'Académie invite tous les médecins des villes et des campagnes à en recommander partout l'emploi. »

MOYEN DE DÉSINFECTER ET DE DÉTRUIRE LES ODEURS.

M. le docteur J.-H. Barker résume ainsi, sous forme de préceptes, plusieurs expériences concluantes relatives à des questions d'hygiène et de salubrité :

1° Pour aération de chambre de malade, l'air circulant librement est tout ce qu'il y a de mieux lorsqu'il est possible de maintenir l'uniformité de température ;

2° Pour obtenir une désinfection rapide, le chlore est, de tous les agents connus, le plus efficace ;

3° L'emploi de l'ozone permet de compter sur une action désinfectante continue ;

4° A défaut d'ozone, ce qu'on peut prendre de mieux, c'est de l'iode qu'on expose à l'air sous forme solide ;

5° Pour désinfecter des matières liquides ou demi-liquides en voie de décomposition, l'iode doit être encore préconisé, mais cette fois sous forme de teinture ;

6° Pour désinfecter des corps solides, tout en ménageant leur conservation, on emploiera de préférence un mélange de sciure

de bois et de chlorure ou de sulfate de zinc en poudre ; on obtiendra de moins bons résultats avec de la sciure et de l'acide carbonique ; enfin les cendres de bois pourront être employées quand on n'aura rien de mieux à sa disposition ;

7° Pour purifier et désinfecter des vêtements, il convient de les soumettre à une température de 212° Fahrenheit (près de 101 centigrades) ;

8° Pour désinfecter des matières dont la conservation n'est pas essentielle, il faut les exposer à la chaleur jusqu'à ce qu'elles se désorganisent.

APPAREILS A EAU A BORD DES NAVIRES.

M. Roux est l'auteur d'un mémoire *sur les appareils destinés à conserver l'eau à bord des navires de la marine impériale*. Voici à quoi conclut l'auteur :

En résumé, dit-il, nous croyons qu'en galvanisant l'extérieur des caisses et en étamant l'intérieur, l'Etat pourrait compter sur la pureté et la conservation de l'eau employée à bord des navires. L'hygiène n'aura qu'à gagner à cette innovation, et si l'application de cette mesure nécessite une légère dépense, elle sera compensée par un sérieux avantage, celui de ne laisser dans l'esprit de l'autorité aucun doute sur les qualités du produit qui joue le rôle le plus important dans l'alimentation de l'homme de mer.

THÉRAPEUTIQUE.

BONS EFFETS DES ACIDES CITRIQUE, ACÉTIQUE ET CARBOLIQUE CONTRE LE CANCER.

M. Barclay a expérimenté avec succès l'application sur des

tumeurs ou des ulcères cancéreux d'une solution de ces acides (par exemple, 6 gr. d'acide acétique sur 250 gr. d'eau). Le degré de concentration doit être varié selon les cas, et augmenté en suite de l'*accoutumance*. Par ce moyen, non-seulement il a vu cesser des douleurs qui, jusque-là, avaient été rebelles à toute médication, que même l'injection hypodermique de morphine n'avait calmées que partiellement, mais il a aussi obtenu que les malades reprissent l'appétit et le sommeil perdus, et que leur nutrition s'améliorât au point qu'ils étaient, au bout de quelques semaines, pour ainsi dire méconnaissables.

M. Barclay attribue en partie cet effet au pouvoir que possèdent les acides plus ou moins concentrés de dissoudre les cellules cancéreuses. Classant les trois acides précités d'après la nature plus spéciale de leurs propriétés thérapeutiques, il reconnaît à tous les trois une action égale pour apaiser les douleurs ; mais l'acide carbolique l'emporte sous le double rapport de l'effet neutralisant de la fétidité et du pouvoir dissolvant des cellules cancéreuses.

(*The British medical Journal*, 21 avril 1866.)

TRAITEMENT EXPÉDITIF DU CORYZA.

On a publié dans divers journaux un traitement du coryza par les inhalations iodées qui exigent toujours plusieurs heures de durée. M. le docteur Paillon (de Sainte-Foy) a expérimenté sur lui-même et sur d'autres un procédé plus certain et plus expéditif, et tout aussi commode et inoffensif.

Il consiste à passer plus ou moins rapidement sous le nez un flacon préalablement débouché, renfermant quelques grammes d'ammoniaque liquide.

Si l'odorat est aboli, si les narines sont bouchées par suite du gonflement de la muqueuse, et partant la respiration impossible

de ces canaux, il faut maintenir sous le nez le flacon d'alcali volatil, jusqu'à ce que les vapeurs soient perçues, ce qui ne tarde pas à arriver, et, ce résultat obtenu, le flacon est aussitôt retiré, pour être, quelques secondes après, repassé sous le nez, mais cette fois plus rapidement. En répétant cette manœuvre opérative sept ou huit fois dans quatre ou cinq minutes, l'occlusion des narines a cessé, la perception sensoriale est revenue; la sécrétion du mucus irritant est tarie ; en un mot, le coryza est vaincu dans toutes ses manifestations symptomatiques. Il reste quelquefois dans les fosses nasales quelques croûtes insignifiantes et très-légères dues à l'inflammation substitutive par les émanations ammoniacales. (*Connaissances médicales.*)

Nous avons expérimenté ce moyen, qui nous a réussi.

ACTION DE DIVERS SELS SUR LES ANIMAUX.

M. Melsens vient d'adresser à l'Académie des sciences une note sur l'action comparative de diverses substances administrées aux animaux. Le sel marin à hautes doses serait éminemment dangereux ; il tuerait assez rapidement les chiens chez lesquels on continuerait son usage pendant quelques jours; l'iodure de potassium, au contraire, ne leur ferait jamais de mal; le chlorure de potassium serait tout aussi innocent : il peut être sans danger donné pendant un mois à des chiens ; l'iodate de potasse n'est pas supporté, etc.

ESSAIS SUR DE NOUVEAUX AGENTS D'ANESTHÉSIE LOCALE.

I. Un des chirurgiens les plus estimés des États-Unis, le docteur Bigelow, de Boston, a cherché à remplacer l'éther, comme anesthésique local, par un des nombreux produits de distillation des huiles de pétrole.

Dans une communication faite récemment à la Société médi-

cale de Boston, il préconise un nouvel agent, le rigolène (ῥιγός, froid extrême), qui bout à 38 degrès et peut être considéré comme le plus volatil des hydrocarbures ; il lui paraît préférable au kérosolène demi-crémeux employé par le docteur Simpson, et qui ne bout qu'à 58 degrés ; il est préférable à l'éther, dont le point d'ébullition est supérieur à 60 degrés ; de plus, il est d'un prix moins élevé et n'a point l'odeur forte de l'éther.

II. L'emploi du chlorocarbure indiqué par le docteur Sympson est un moyen secondaire, il est vrai, de produire une anesthésie locale légère contre les douleurs névralgiques ou autres.

Beaucoup moins stimulant ou irritant que le chloroforme, il ne donne pas lieu à la chaleur vive, à la douleur cuisante que provoque l'application de ce dernier agent.

Le kérosolène ou chlorure de carbone ne diffère du chloroforme que par un équivalent de chlore ; il peut se donner en potions, en sirop, dans tous les cas où le chloroforme peut être intérieurement administré. Nous donnons la préférence à la formule indiquée par M. Am. Vée.

Chlorure de carbone.....	2	grammes.
Huile d'amandes douces.....	15	—
Gomme arabique.....	10	—
Eau distillée.....	100	—
Sirop simple.....	25	—

A l'extérieur il peut être donné en frictions, la meilleure manière de le formuler paraît être la suivante :

Axonge.....	6	grammes.
Cire blanche.....	4	—
Chlorure de carbone, 6, 8 à.....	10	—

ALCOOL DANS LE TRAITEMENT DES PLAIES.

Par M. Béranger-Feraud.

Tous les chirurgiens qui ont expérimenté jusqu'ici l'alcool

dans le traitement des plaies ont été unanimes pour lui reconnaître certains avantages que je vais énumérer :

1° Simplicité et rapidité du pansement ;

2° Propreté et désinfection de la plaie ;

3° Rapidité de la guérison.

Ces heureuses conséquences des pansements à l'alcool sont de nature à appeler spécialement l'attention des chirurgiens de la marine dans les pays chauds. (*Arch. méd. nav.*)

OBJETS DIVERS.

SUR LA VIANDE DE CHEVAL.

Par M. Decroix.

M. Decroix, vétérinaire, fait les plus louables efforts pour répandre l'usage alimentaire de la viande de cheval. Voici les conclusions de son dernier travail : 1° Il est surabondamment démontré que la chair du cheval est propre à l'alimentation de l'homme ; 2° Au point de vue de l'hygiène publique, il est urgent de faire entrer cette substance alimentaire dans la consommation ; 3° Au point de vue économique, la réalisation de ce progrès éminemment humanitaire permettra aux possesseurs de chevaux de vendre à un prix avantageux ceux impropres à faire un service suffisamment rémunérateur ; 4° Les mauvais chevaux, occasionnant plus de frais et donnant moins de travail que les bons, doivent être livrés à la consommation : de là l'amélioration de l'espèce chevaline ; 5° Aucune objection n'autorise à laisser perdre plus longtemps le nouvel aliment, surtout en présence d'un déficit considérable, rendu plus sensible encore par l'épizootie et l'épidémie qui ravagent l'Europe occidentale ; 6° Le bœuf et le cheval n'étant pas ordinairement attaqués en même temps par les maladies épizootiques, la prévoyance commande

de mettre à profit la chair de ce dernier ; 7° L'espèce chevaline peut fournir environ 50 millions de kilogr. de viande par an et augmenter du même coup, sans aucuns frais, la fortune publique d'une quotité importante ; 8° Le progrès, si impatiemment attendu par les personnes qui compatissent aux privations des pauvres et aux souffrances des chevaux épuisés, est sur le point de se réaliser : l'administration supérieure a reconnu qu'une boucherie de viande de cheval peut être ouverte à Paris ; 9° Pour habituer la classe peu aisée et les pauvres à s'approvisionner à la boucherie spéciale, il est très-utile de leur offrir des *bons*, à la présentation desquels une quantité déterminée de viande sera livrée gratuitement par le boucher ; 10° Pour accomplir cette œuvre de bienfaisance et de charité, le Comité de propagation prie toutes les personnes de cœur et de bonne volonté de lui venir en aide, en prenant part à la souscription ouverte chez son trésorier, M. Bourrel, vétérinaire, rue Fontaine-au-Roi, 7.

Le moment est propice, l'idée est mûre ; ne restons pas indifférents à cet appel formulé par Isid. Geoffroy Saint-Hilaire : « Chaque mois, dans toute la France, on laisse perdre des mil- « lions de kilogr. de bonne viande de cheval, tandis que, dans « toute la France aussi, il y a des millions d'hommes affamés de « viande. »

PRODUCTION DE CHAMPIGNONS.

Un phénomène expliqué. — Dans un restaurant-cave de Breslau se trouve un cellier sombre et humide à l'excès. Toutes les fois qu'on y laisse pendant la nuit des pommes de terre bouillies et pelées, on les trouve dès le lendemain couvertes de taches sanguinolentes qui s'étendent peu à peu et finissent par rougir toute la superficie de ces légumes. Ce phénomène serait de na-

ture à effrayer et alarmer des ignorants, et l'antiquité y aurait vu un prodige sinistre. La science de nos jours, moins superstitieuse et plus défiante, analyse ces pommes de terre et découvre la cause du phénomène dans un champignon microscopique, appelé du nom d'un savant chimiste, *zooglæa prodigiosa Cohn.* M. Ferdinand Cohn a constaté l'existence de champignons là où M. Ehrenberg, trompé par les mouvements vibratoires de ces parasites plongés dans l'eau, avait cru reconnaître des infusoires (*monades prodigiosæ Ehrenberginæ*). Quel que soit celui des deux chimistes qui a raison, le fait est expliqué naturellement, et la thaumaturgie n'a rien à y démêler. (*Gazette de Cologne.*)

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Par M. A. Chevallier fils.

VERNIS POUR LES PLANCHERS D'APPARTEMENT.

Résine laque	1500	grammes.
Alcool rectifié	9000	—

Faites dissoudre.

D'autre part :

Résine élémi	250	grammes.
Essence	2000	—

Faites dissoudre, et mêlez ce soluté au premier.

On commence par donner au plancher une couche de couleur à la colle, puis une couche d'huile de lin, et alors on étend deux couches de vernis. Les planchers ainsi vernis se nettoient à sec ou à l'eau ; on leur rend le brillant en les frottant avec un linge imbibé d'huile de lin. Le vernis dit *siccatif brillant de Mannoury et Raphanel* est préparé avec huile de lin chauffée seize heures, 2 kilogr. ; copal, 1 kilogr. 1/2 ; galipot, 4 kilogr. ; sandaraque, 2 kilogr. ; laque blanche, 6 kilogr. ; mastic, 1 kilogr. On fait

fondre à chaud, et on ajoute 20 litres d'alcool ; on passe et on colore le vernis selon la couleur que l'on veut donner au parquet. Pour l'employer, on commence par nettoyer le parquet ou les carreaux, et on l'étend dessus au pinceau. Cette composition convient aussi comme vernis de boiseries, de ferrures, etc. Il est bon cependant, pour cet usage, d'y ajouter de la gomme élémi.

NOTE SUR LE VINAIGRE DIT DE BULLY.

Par M. Dorvault.

La formule du vinaigre de Bully, de l'*Officine*, n'est pas satisfaisante. Les proportions de 7,000 eau et 3,500 alcool ne peuvent dissoudre les essences. J'ai cru d'abord qu'il y avait erreur et transposition dans les chiffres : j'ai opéré à nouveau par 7,000 alcool pour 3,500 eau, mais je n'ai encore obtenu rien de bien : le produit, quoique filtré plusieurs fois, redevient toujours louche au bout de quelques jours. J'ai alors examiné le vrai vinaigre de Bully, j'ai vu qu'il brûlait comme de l'alcool, et je me suis arrêté à la formule suivante, qui m'a donné un résultat, pour l'odeur et la couleur, conforme au vrai vinaigre de Bully :

Eau de Cologne.....	1 litre.
Teinture de benjoin.....	10 grammes.
Vinaigre radical.....	50 —

Mêlez et filtrez. (*Union pharmaceutique.*)

DESTRUCTION DES PUCERONS.

Voici un moyen bien simple de détruire le puceron lanigère, cet insecte qui exerce tant de ravages sur les pommiers. Placez dans 1 litre d'eau un morceau d'aloès gros comme une noix ; remuez, pendant trois ou quatre jours, le liquide de temps à autre, puis, avec un pinceau, badigeonnez les nodosités sur lesquelles vit et se reproduit le puceron. « Il m'a suffi d'une seule

friction, dit l'auteur du procédé, faite pendant un temps sec, il y a de cela huit ans, pendant l'automne, sur un très-vieux pommier, pour l'en débarrasser jusqu'à ce jour. L'année suivante, je frictionnai tous les autres pommiers au printemps et à la fin de l'automne, et depuis lors mon jardin est complétement débarrassé de cet insecte nuisible. » (*Presse.*)

MOYEN D'OBTENIR DES CHAMPIGNONS ÉNORMES.

Voici le procédé décrit par M. John Collier, jardinier anglais, pour se procurer des champignons d'un gros volume et d'un poids considérable; un grand nombre de ceux récoltés par cet habile horticulteur avaient quarante-deux pouces de circonférence et pesaient près de deux livres chaque :

« La couche, dit-il, dans laquelle ont végété ces champignons, était une couche à melons placée dans une bâche en brique couverte par des châssis en verre ou simplement par des paillassons. Vers la mi-juillet j'avais formé dans cette bâche, avec un mélange de fumier long et court, fraîchement sorti de l'étable, mais qui néanmoins avait déjà subi une légère fermentation, une couche pour mes melons. La couche fut garnie de blanc à la manière ordinaire, mais seulement quinze jours après que les melons eurent été rechargés : cette opération, faite auparavant, ne réussirait pas, attendu que la couche serait trop chaude pour recevoir le blanc. Aussitôt après, j'ai rechargé sur une hauteur de 12 pouces et affermi avec les pieds un mélange de terre glaise de consistance un peu ferme et de terreau de feuille à moitié décomposé, pour y faire pousser des melons. Ceux-ci mûrirent en septembre; et lorsqu'ils furent tous recueillis vers la fin d'octobre, j'enlevai environ trois pouces de la couche de terre, qui fut alors arrosée abondamment, opération qu'on renouvela vers la fin de novembre. On ne donna plus d'eau le reste de l'hiver. Vers le

milieu de février, on vit paraître des champignons qui avaient déjà neuf pouces de circonférence. Au 15 mars, la couche était entièrement couverte de touffes dont quelques-unes comptaient plus de trente-cinq chapeaux; elle continua ainsi à prospérer jusqu'au mois de juin, où elle fut détruite pour faire place aux melons. »

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR LA DESTRUCTION DES RATS.

On sait qu'il y a eu une foule de procédés pour la destruction de ces rongeurs; une partie de ces procédés sont basés sur l'emploi de substances toxiques; ils donnent lieu à des craintes fondées. Le procédé suivant, s'il est efficace, ne présente aucun danger.

« Une domestique de Chicago s'était avisée dernièrement de tuer des rats avec du whiskey; elle en imprégna du pain, y mêla une quantité de sucre, et fit une pâte qu'elle descendit dans une assiette à la cave. Quelques heures après, comme elle allait voir l'effet de son poison, elle trouva les rats ivres et se livrant à une sarabande d'une gaîté folle. Ils avaient perdu toute prudence et n'avaient plus la crainte salutaire de l'homme, si bien qu'ils ne songèrent pas à rentrer dans leurs trous et se laissèrent prendre comme s'ils eussent été apprivoisés. Le peu d'entre eux qui n'étaient pas complétement ivres échappèrent à la mort immédiate, mais plus d'un sans doute, dit le *Courrier des Etats-Unis*, aura succombé plus tard à un accès de *delirium tremens.* »

Un autre moyen, exempt de danger pour ceux qui en font usage, est le suivant :

« On prend de la chaux vive, on la pulvérise dans un mortier en y ajoutant son équivalent de sucre. On étend cette poudre dans les endroits fréquentés par les rats et souris. Comme ils sont très-friands de sucre, ils mangent la poudre. Les liquides

de l'estomac venant en contact avec la chaux, déterminent un effet analogue à celui de l'eau sur cette substance, ils l'éteignent; la violente inflammation de l'estomac qui en est la conséquence occasionne une mort prompte. »

STATISTIQUE DES TERRAINS EN ALGÉRIE.

Voici un très-curieux travail de statistique sur la division territoriale de la France, de l'Algérie et des colonies :

France (superficie en kilomètres carrés)		550.000
Algérie	—	390.000
Colonies	—	60.000

Ce qui donne un total de 1,000,000 kilomètres carrés, qui se subdivisent de la manière suivante :

	Hectares.
Terres labourables	25.500.075
Prés	5.159.179
Vignes	2.088.048
Bois	7.688.286
Vergers, pépinières, jardins	627.704
Oseraies, aulnaies, saussaies	64.429
Oliviers, amandiers, mûriers	109.261
Châtaigneraies	559.029
Carrières et mines	3.506
Mares, canaux d'irrigation	17.372
Canaux de navigation	12.272
Landes, bruyères, marais, tourbières, montagnes incultes, terres vagues.	7.138.282
Routes, chemins, rues, places, promenades publiques	1.102.122
Rivières, lacs, ruisseaux	439.572
Forêts et domaines non productifs	1.047.684
Cimetières, presbytères, églises, bâtiments publics	14.742
Terrains non imposables	150.458

Nous donnons cette statistique, qui démontre combien il y a encore de terres qu'on peut rendre propres à l'agriculture.

BIBLIOGRAPHIE.

***Codex medicamentarius.* — Pharmacopée française,** rédigée par ordre du gouvernement, la commission de rédaction étant composée de professeurs de la Faculté de médecine et de l'École supérieure de pharmacie de Paris, de membres de l'Académie impériale de médecine et de la Société de pharmacie de Paris. — 1 fort vol. gr. in-8 cartonné. Prix : 9 fr. 50 c. Franco par la poste, prix : 11 fr. 50.

Le Codex de 1837 n'était plus en harmonie avec l'état de la science. — Le *nouveau Codex* répond aux nécessités de la pratique médicale et pharmaceutique.

Chez J.-B. Baillière et fils, libraires de l'Académie impériale de médecine, rue Hautefeuille, 19, à Paris.

Merveilles de la science. La cinquième série des *Merveilles de la science, ou Description populaire des inventions modernes,* par M. Louis FIGUIER, vient de paraître à la librairie Furne, Jouvet et Comp., rue Saint-André-des-Arts, 45, et chez tous les libraires. Cette série est consacrée aux *Chemins de fer* et à la *Locomobile.*

L'explication des divers appareils qui servent à l'exploitation quotidienne des Chemins de fer est accompagnée d'un grand nombre de dessins, représentant le matériel roulant, les wagons, freins, rails, plaques tournantes, aiguilles, croisements de voie. La construction d'une voie ferrée, avec les tranchées, les tunnels, ponts, viaducs, passages à niveau, etc., est également expliquée, avec le secours d'une illustration pittoresque et précise à la fois.

A propos des nouveaux systèmes de chemins de fer, M. Louis Figuier décrit les inventions les plus récentes en ce genre, c'est-à-dire le *Chemin de fer à rail central,* que l'on est en train d'établir sur les pentes du mont Cenis, et le *Chemin de fer pneumatique,* fonctionnant par l'action du vide, qui existe à Londres depuis un an.

La description de la *Locomobile ou machine à vapeur agricole* fait partie de la même série.

Prix de la série : 1 fr.

Moniteur d'hygiène et de salubrité publiques domestique, agricole, industrielle, contenant des instructions sur l'alimentation en général, sur l'assainissement des habitations, des établissements industriels, des voies publiques, etc., *à l'usage des conseils d'hygiène, des médecins, des pharmaciens, des maires et des conseillers municipaux,* paraissant tous les mois, sous la direction de M. A. CHEVALLIER Fils. — Prix de l'abonnement : Paris et départements, un an : 12 fr. Étranger : 15 fr. L'abonnement part du 1er janvier. — On souscrit à la librairie Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, à Paris. — Pour tout livre, pour tout produit hygiénique à recommander, s'adresser à la librairie.

Le Gérant : A. CHEVALLIER.

55377 PARIS. — Typographie de RENOU et MAULDE, rue de Rivoli, n° 144.

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

DÉPOT CENTRAL
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

On expédie par Caisse de 50, 32, 28, 21, 15 *et* 10 *bouteilles,*
60, *rue CAUMARTIN (en face le passage du Havre, à Paris)*

PRIX DES EAUX LES PLUS DEMANDÉES
POUR PHARMACIENS ET DROGUISTES

onnes	» 80	Pougues (1)	» 65
ussang	» 50	Püllna	1 10
hateldon	» 55	Renaison	» 35
ondillac	» 45	Saint-Galmier	» 40
ontrexeville. — La Souveraine	» 65	Schwalheim	» 50
— Le Pavillon	» 70	Soultzbach	» 50
ms	» 60	Soultzmatt	» 50
nghien	» 60	Vals	» 65
vian	» 90	Vichy	» 65
riedrichshall	1 10	Vittel	» 65

Prix d'emballage pour les caisses de 10, 15, 21 *et* 28 *bouteilles,* **60** *cent. par caisse*
Pour les caisses au-dessus de 30 *bouteilles,* FRANCO D'EMBALLAGE

(1) PRIX DE L'EAU DE POUGUES PAR CAISSE
60 cent. la bouteille, franco d'emballage.

aisse de 10 bouteilles	6 »	Caisse de 28 bouteilles	16 80
— de 15 bouteilles	9 »	— de 32 bouteilles	19 20
— de 21 bouteilles	12 60	— de 50 bouteilles	30

Toute demande de 30 francs et au-dessus est payable par traite à 60 jours
SANS FRAIS DE RECOUVREMENT

Les eaux sont expédiées, — soit de la source, soit de l'entrepôt de Paris, selon la destination, et toujours fraîches de puisement.

Adresser les demandes directement à M. SIMONNET, *60, rue Caumartin, à Paris.*

ES PASTILLES DIGESTIVES
A LA PEPSINE

De WASMANN sont employées par tous s médecins au courant de la science, ns les cas où la digestion des aliments buminoïdes est difficile ou impossible, rce qu'elles constituent **la seule réparation** où la PEPSINE soit **onservée** INALTÉREE et sous une rme agréable au goût. — Rue Saint-noré, 151, à la pharmacie du Louvre, dans toutes les pharmacies.

SIROP MINÉRAL SULFUREUX AU GOUDRON

De CROSNIER, pharmacien. Ce sirop est ployé depuis quinze ans pour guérir les ections chroniques des bronches et des umons, Toux, Rhumes, Bronchites re-les et Phthisie commençante.

Pharmacie, rue Montmartre, 95.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les Médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (*Pneumonies, Catarrhes pulmonaires, Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches*, etc.

Le SIROP de LABÉLONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de l'inventeur, *à Paris, rue d'Aboukir*, 99, ancienne rue Bonrbon-Villeneuve, Place du Caire, et dans presque toutes les pharmacies.

TUBES ANTI ATSMATHIQUES
(LEVASSEUR)

Employés avec succès contre l'asthme, Cessation instantanée de la suffocation et des oppressions. — Pharmacie, 19, rue de la Monnaie, Paris. — PRIX : 3 fr.

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES DE LAMOUREUX ET GENDROT

Dépôt : **6, rue de Paradis** (au Marais), Paris

BOITES ET SACS IMPERMÉABLES

BREVETÉS S. G. D. G.

Remplaçant les Flacons en verre, et livrés franco

Economie de plus de 20 °/₀ par suite de la suppression de la verrerie.
Economie notable sur les frais de transport, due à la grande légèreté des contenants.
Avantage de ne plus être encombré de flacons inutiles.

TABLEAU DÉMONSTRATIF

KILO.	GRAM.	
»	500	Acétate de potasse.
»	500	Acétate de soude.
»	050	Acide pyrogallique.
»	250	Antimoine diaphorétique.
»	250	Calomel à la vapeur.
1	»	Carbonate d'ammoniaque.
»	100	Caustique de Vienne.
»	500	Chlorure de calcium desséché.
2	»	— de chaux.
»	250	— de zinc.
»	500	Citrate de fer en paillettes.
1	»	— de magnésie.
»	500	Crême de tartre soluble en paillettes.
»	500	Cyanure de potassium plaques.
»	100	— — médicinal.
»	125	Extrait de ratanhia sec.
»	500	Fer réduit par l'hydrogène.
»	500	Fleurs de zinc.
2	»	Hyposulfite de soude.

KILOG.	GRAM.	
»	250	Lactate de fer.
»	500	Limaille de fer porphyrisée.
1	»	Magnésie calcinée.
»	500	Nitrate d'ammoniaque.
»	500	Perchlorure de fer, en plaques.
»	100	Potasse caustique, en cylindres.
»	100	— — en pastilles.
»	500	— — en plaques.
1	»	Potasse perlasse.
1	»	Phosphate de soude.
2	»	Sel de tartre n° 1.
»	500	Sel végétal.
1	»	Sulfate de fer pur.
1	»	— de zinc pur.
1	»	Sulfure de chaux.
2	»	— de potasse.
»	250	Tannin.
»	500	Tartrate de potasse et fer en paillettes
»	050	Valérianate de zinc.

Valeur des produits ..... **100** francs environ.
Valeur des flacons pour les contenir..... **21** — environ.

Nos produits logés dans nos boîtes ou sacs livrés franco, offrent donc une économie de plus de 20 0 0

Produits à des prix très-modérés et offrant toujours aux Pharmaciens une entière sécurité.

APIOL DES Drs JORET ET HOMOLLE

Le commerce délivre, sous le nom d'APIOL, une liqueur verdâtre, d'une odeur térébinthacée. C'est une imitation très-infidèle de ce puissant emménagogue; elle n'a ni ses caractères physiques et chimiques, ni ses propriétés thérapeutiques. Son emploi n'offre aucune des garanties d'efficacité que possède l'Apiol pur, préparé d'après les procédés des docteurs JORET et HOMOLLE.

L'APIOL PUR, ainsi que le constate un rapport fait à la Société de pharmacie de Paris, *est un liquide huileux, de couleur ambrée, non volatil, plus dense que l'eau, d'une saveur sui generis, d'une odeur rappelant celle de la graine de persil pulvérisée...*

Délivrer sous le nom d'Apiol une préparation qui ne présente pas ces caractères principaux et essentiels, c'est tromper le médecin et le malade, et leur causer des mécomptes inévitables.

Exiger sur le flacon les cachets JORET et PUJOL.

Dépôt général, pharmacie BRIANT, rue de Rivoli, 150, à Paris.

INCONTINENCES D'URIN

Guérison par les dragées GRIMAUD aîné, de Poitiers. Dépôt chez l'inventeur, à Poitiers. — Paris, 7, rue de la Feuillade.

Prix : 5 fr. la boîte.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ

A LA CODÉINE.

Les observations les plus sérieuses, recueillies par des hommes dont le corps médical respecte l'opinion, ont depuis longtemps démontré l'efficacité du **Sirop** et de la **Pâte de Berthé**, et la supériorité de leurs effets contre les Rhumes, les Toux opiniâtres et fatigantes de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite et de la phthisie pulmonaire, on ne doit donc pas s'étonner de la préférence accordée à cette préparation par les médecins et par les malades, et de l'importance toujours croissante de sa vie.

Dépôt, 151, rue Saint-Honoré,

PHARMACIE DU LOUVRE, *et dans toutes les pharmacies.*

PILULES CRONIER

A l'Iodure de Fer et de Quinine

(Extrait de la *Gazette des Hôpitaux*, 16 mai 1863). — Nous pouvons dire que M. Cronier est le seul qui soit arrivé à produire ce médicament à l'état fixe, inaltérable, et se conservant indéfiniment. Par conséquent, il a donc un avantage réel sur toutes les préparations ferrugineuses.

Rue de Grenelle-St-Germain, 13, à Paris.

ERGOTINE DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN

Médaille d'or de la Société de pharmacie de Paris.

D'après les plus illustres médecins français et étrangers, la solution d'Ergotine (au sixième) est le plus puissant hémostatique que possède la médecine contre les hémorragies de vaisseaux tant artériels que veineux. Les dragées d'Ergotine sont employées avec le plus grand succès pour faciliter le travail de l'accouchement, arrêter les hémorrhagies de toute nature contre l'hémoptysie, les engorgements de l'utérus, les dissenteries et diarrhées chroniques.

Dépôt général, à Paris, à la pharmacie, rue Aboukir, 99, ancienne rue Bourbon-Villeneuve, Place du Caire, et dans presque toutes les pharmacies.

MALADIES DE POITRINE HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE SOUDE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX
PILULES D'HYPOPHOSPHITE DE QUININE

CHLOROSE PALES COULEURS

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE FER
PILULES D'HYPOPHOSPHITE DE MANGANÈSE

Prix : 4 fr. le flacon.

Sous l'influence des hypophosphites, la toux diminue, l'appétit augmente, les forces reviennent, les sueurs nocturnes cessent, et le malade jouit d'un bien-être inaccoutumé.

Pharm. Swann, 12, rue Castiglione, Paris.

Dépôts : Montpellier, Belugou frères; Lille, Fouque; Lyon, Pharmacie centrale, 19, rue Lanterne; Bordeaux, Nantes, Toulouse, dans les succursales de la Pharmacie centrale; Rennes, pharmacie Goulard jeune.

PILULES ANTINÉVRALGIQUES

Du Dr CRONIER.

Il n'est pas un praticien aujourd'hui qui ne rencontre chaque jour dans sa pratique civile, au moins en cas de névralgie, et qui n'ait employé le sulfate de quinine, tous les antispasmodique, et même l'électricité : tout cela bien souvent sans aucun résultat. Les pilules antinévralgiques de Cronier, au contraire, agissent toujours et calment souvent en moins d'une heure les névralgies les plus rebelles.

Dépôt chez Levasseur, pharmacien, rue de la Monnaie, 19, à Paris. — Prix : 3 fr.

PASTILLES DE DETHAN AU SEL DE BERTHOLLET (Chlorate de Potasse)

Recommandées contre les maux de gorge, les inflammations de la bouche, et la salivation mercurielle. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, guérissent les ulcérations, détruisent la mauvaise haleine. — Dépôt : pharmacie Dethan, 90, faubourg St-Denis; pharmacie Roussel, place de la Croix-Rouge, 1, Paris

QUINQUINA LAROCHE

ÉLIXIR RÉPARATEUR FORTIFIANT ET FÉBRIFUGE

Le **Quinquina Laroche** tient concentré sous un petit volume l'**extrait complet des trois meilleures sortes** de quinquina ou la **totalité** des principes actifs de cette précieuse écorce. C'est assez dire sa supériorité sur les vins ou sirops les mieux préparés, qui ne contiennent jamais l'ensemble des principes du quinquina que dans une proportion toujours variable et surtout très-restreinte.

Aussi agréable qu'efficace, ni trop sucré, ni trop vineux, l'Elixir Laroche est d'une limpidité constante. Une cuillerée représente trois fois la même quantité de vin ou de sirop.

J. Laroche

Depôt général à Paris, rue Drouot, 13, et dans toutes les pharmacies.

PRIX DES PRODUITS

DE LA

MAISON J.-P. LAROZE

Pharmacien de l'Ecole spéciale de Paris.

	PRIX pour le public.	REMISE pour le pharm.
PRODUITS PHARMACEUTIQUES		
SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES DE J.-P. LAROZE, spécifique le plus certain des affections nerveuses de l'estomac et des intestins ; le flacon	3 »	25 0/0
Sirop d'écorces d'oranges amères, à l'iodure de potassium. Dose exacte et toujours définie, reconnu comme le dosage le plus sûr de ce précieux médicament ; le flacon	4 50	
Sirop ferrugineux d'écorces d'oranges et de quassia amara au protoiodure de fer. Dosage exact, *inaltérabilité garantie.* Prix du flacon	4 50	
Médecine noire. Six capsules d'une déglutition facile, sans saveur ni odeur, représentent en force la médecine du Codex. Prix de la boîte pour une purgation.	1 »	40 0/0
PRODUITS MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Curaçao français hygiénique, liqueur de table perfectionnée, le cruchon toujours en verre	6 »	25 0/0

Toute demande de six cruchons de curaçao avec suffisante quantité d'autres produits pour parfaire, remise et escompte déduits, une somme nette de 60 francs sera expédiée FRANCO DE PORT, D'EMBALLAGE ET DU DROIT DE CONSOMMATION pour les villes rédimées; l'expédition se fera avec un acquit à caution, et alors le droit de consommation de 90 cent. par litre et les frais de port, seront déduits de mon mandat pour solde. AU-DESSOUS de ce nombre il n'en sera pas expédié, il faudra les prendre à la fabrique à Paris, ou par l'intermédiaire des commissionnaires ou des droguistes.

Élixir dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac ; le flacon	1 25	25 0/0
Poudre dentifrice rose au quinquina, à la pyrèthre et au gayac, et à base de magnésie ; le flacon	1 25	
Opiat dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac ; le pot	1 50	
Curatif dentaire pour panser les dents cariées avant le plombage et prévenir les douleurs et abcès ; le flacon avec l'instrument	4 »	
COSMÉTIQUES MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Eau leucodermine pour la toilette du visage ; le flacon	3 »	
Eau lustrale contre la chute des cheveux et les démangeaisons du cuir chevelu ; le flacon	3 »	
Esprit de menthe superfin pour la table ; le flacon	1 25	
Esprit d'anis rectifié pour la table ; le flacon	1 25	
Savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette ; le pain	1 50	
Savon lénitif médicinal aux jaunes d'œufs non altérés ; le pain	2 »	
Crême de savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette ; le flacon	2 »	
Huile de noisette parfumée ; le flacon	2 »	
Cold cream supérieur ; le pot	1 50	
Pommade conservatrice des cheveux ; le pot	3 »	
Eau de Cologne supérieure avec ou sans ambre ; le flacon	1 »	
Pastilles orientales du Dr P. CLÉMENT pour purifier l'haleine ; la boîte entière	2 »	
La demi-boîte	1 »	
Vinaigre de toilette aromatique ; le flacon	1 »	
Eau de fleurs de lavande ; le flacon	1 50	

Les produits ci-dessus ne sont expédiés qu'à vente ferme. — L'emballage est toujours franco ; mais, pour obtenir la franchise de port, il faut que la demande d'un ou de plusieurs produits s'élève au moins à la somme de 60 fr. pour MM. les pharmaciens. — Le droit de consommation *est toujours franco* mais celui d'octroi, s'il y en a, reste à la charge du destinataire. — MM. les droguistes qui font le gros, jouissent pour toute demande de 00 fr. et au-dessus, d'une bonification qui leur permet de se mettre en rapport avec MM. les pharmaciens et parfumeurs pour la vente de ces divers articles.

Fabrique et expéditions maison J.-P. LAROZE. rue des Lions-Saint-Paul, 2.

PARIS

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT

LES VÉRITABLES PILULES DE BLANCARD

L'iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, un remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées par l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de presque tous les pays, les Pilules de Blancard offrent aux praticiens un moyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand état de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical de Saint-Pétersbourg dans un document officiel publié dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du gouvernement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même année : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté à laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant un certain temps*. Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une bonne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, lorsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un moyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament ?

Pour empêcher toute confusion entre les préparations qui sortent de notre maison et celles qui n'en sont qu'une imitation plus ou moins fidèle, nous croyons devoir rappeler ici aux personnes qui veulent bien nous honorer de leur confiance que les VÉRITABLES PILULES DE BLANCARD ne se vendent jamais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons de 100 et 50 Pilules, qui tous portent notre *signature* apposée au bas d'une étiquette verte, et *un cachet d'argent réactif* fixé à la partie inférieure du bouchon.

Malheureusement ces mêmes caractères ne suffisent plus pour faire distinguer notre produit de ces compositions dangereuses qui se cachent derrière nos marques de fabrique. En attendant que justice soit faite des contrefacteurs et de leurs complices, en attendant que les traités internationaux prohibent une industrie coupable dans les pays où elle est encore tolérée, nous ne saurions trop prier MM. les Médecins et Pharmaciens, ainsi que les malades, de vouloir bien s'assurer de l'origine des Pilules qui portent notre nom toutes les fois qu'ils désireront se procurer celles qui ont été préparées par l'inventeur lui-même. Nul doute que dans une question qui intéresse à un si haut degré la santé publique et la moralité du commerce, les intermédiaires ne se fassent un devoir de garantir à leurs clients une authenticité, dont ils seront toujours sûrs, s'ils ont eu soin de se pourvoir de nos produits, soit directement chez nous, à Paris, soit indirectement chez nos correspondants ou chez les négociants les mieux famés de leur pays.

Blancard

Pharmacien, rue Bonaparte, 40, à Paris.

LES BAINS STIMULANTS DE PENNÈS

Sont ordonnés par un grand nombre de médecins dans les cas où il convient d'activer la circulation du sang, de tonifier le corps et de réveiller l'énergie vitale.

Les bons effets qu'ils produisent ne laissent aucune trace d'irritation comme tant d'autres révulsifs ou stimulants.

Cela les rend fort utiles pour détourner les **embarras gastriques** et arrêter le **relâchement des intestins**.

Employés dans ces dernières conditions, ils deviennent **PRÉSERVATIFS DU CHOLERA**. (Voir les documents publiés dans une monographie, qui se délivre à la pharmacie PENNÈS, rue Sorbonne, 4, à Paris.)

EAUX MINÉRALES DE VALS

ACIDULES, GAZEUSES, BICARBONATÉES, SODIQUES, ANALYSÉES PAR O. HENRI.

ANALYSE DE LA SOURCE FERRO-ARSENICALE LA DOMINIQUE PAR O. HENRI.

Acide sulfurique libre..... 1.33
Silicate acide. — Arseniate acide. } sesquioxyde de fer
Phosphate acide. — Sulfate acide. } 0.44
Sulfate de chaux. — Chlorure de sodium.....
Matières organiques.....

THERMALITÉ 13°	ST-JEAN	PRÉCIEUSE	DÉSIRÉE	RIGOLETTE	MAGDELEINE
—	—	—	—	—	—
Acide carbonique.....	0.425	2.218	2.145	2.145	2.050
Bi-carbonate de soude.....	1.480	5.940	6.040	5.800	7.280
— de potasse.....	0.040	0.230	0.263	0.263	0.255
— de chaux.....	0.310	0.630	0.571	0.259	0.520
— de magnésie.....	0.120	0.750	0.900		0.672
— de fer et manganèse..	0.006	0.010	0.010	0.024	0.029
Chlorure de sodium.....	0.060	1.080	1.100	1.200	0.160
Sulfate de soude et de chaux.....	0.054	0.185	0.200	0.230	0.235
Silicate et silice, alumine.....	0.080	0.060	0.058	0.060	0.597
Iodure alcalin, arsenic et lithine...	indice.	indice.	indice.	traces.	traces.
	2.151	8.885	9.142	7.826	9.243

Ces eaux sont *très-agréables* à boire à table, pures ou coupées avec du vin. Un excès d'acide carbonique et la proportion heureuse des bicarbonates, calciques, magnésiens, en fait, malgré la plus riche minéralisation qui soit connue en France, des eaux *légères, douces*, essentiellement *digestives*. Dose ordinaire : une bouteille par jour. (*Indiquer autant que possible la source que l'on entendprescrire*) *Emplois spéciaux* : **Saint-Jean**, maladies des organes digestifs ; — **Précieuse**, maladies de l'appareil biliaire ; — **Désirée**, maladies de l'appareil urinaire ; — **Rigolette**, chlorose-anémie ; — **Magdeleine**, maladies de l'appareil sexuel ; — **Dominique** (cette eau est arsénicale, elle n'a aucune analogie avec les précédentes fièvres intermittentes, cachexies, dysphie, maladies de la peau, scrofule, maladies organiques, etc.

Les eaux de ces six sources se transportent et se conservent sans altération ; elle se trouvent dans les principales pharmacies de France au prix de 0.80 c. la bouteille.

Chaque bouteille est revêtue d'une étiquette et coiffée d'une capsule en étain portant le nom de la source à laquelle elle a été puisée.

(1)

CAPSULES DE GLUTEN PUR

Prix Monthyon (1)

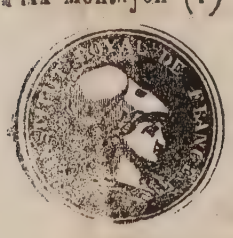

de 4,000 fr.

D'ULYSSE ROY (DE POITIERS)

infaillibles

pour la guérison des diabétiques

Médaille d'Or (1)

de 3,000 fr.

SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT

Phen, rue de Rivoli, 150, Paris.

Cette préparation a été préconisée dans l'inflammation des muqueuses, et particulièrement de la muqueuse bronchite et du parenchyme pulmonaire, par LAENNEC, GUERSANT, FOUQUIER et d'autres médecins des hôpitaux et professeurs de la Faculté de Paris. En outre, un rapport officiel constate que :

« Le Sirop anti-phlogistique de Briant, préparé avec des extraits de plantes jouissant de propriétés adoucissantes et calmantes, est propre à l'usage pour lequel il est composé, et qu'il ne contient rien de nuisible ni de dangereux. »

PRODUITS ALIMENTAIRES AU GLUTEN

des successeurs DUBAND ET Ce, à Toulouse, rue des Amidonniers, 45, fournisseurs des hôpitaux civils et militaires.

Ces PRODUITS AU GLUTEN sont l'aliment par excellence dans le traitement du *diabète*, de l'*obésité*, des maladies de l'*estomac*, de la *poitrine*, de la *consomption*, de l'*affaiblissement général*.

Ils se vendent sous forme de pain ou tranches, biscottes, semoules, pâtes, farines, chocolat, avec ou sans sucre. — *Dépôt général*, à PARIS, rue des Grands-Augustins, 24, et au DÉPÔT CENTRAL des Eaux minérales, 60, rue Caumartin.

PRODUITS FERRO-MANGANIQUES

APPROUVÉS PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

DE BURIN DU BUISSON,

Pharmacien, lauréat de l'Académie de médecine de Paris.

Le savant professeur TROUSSEAU, dans la dernière édition de son *Traité de Thérapeutique et Matière médicale*, reconnaît que les ferrugineux simples, sont souvent impuissants pour guérir les maladies tenant à l'appauvrissement du sang. Beaucoup des praticiens les plus estimés attribuent cet insuccès à l'absence dans ces préparations du *manganèse*, dont l'existence dans le sang reconnue, par les premiers chimistes de notre siècle, est toujours intimement liée à celle du fer.

C'est donc rendre un véritable service à Messieurs les médecins, que d'appeler leur attention sur les préparations suivantes :

1° **Poudre ferro-manganique**, donnant, à l'instant, une eau acidule, gazeuse, agréable, remplaçant avec avantage et économie les eaux minérales ferrugineuses.

2° **Pilules d'iodure de fer et de manganèse**, contenant chacune cinq centigrammes d'iodure ferro-manganeux; indiquées tout particulièrement dans les affections lympathiques, scrofuleuses et celles dites cancéreuses et tuberculeuses.

3° **Dragées de lactate de fer et de manganèse**
4° **Pilules de carbonate ferro-manganeux**
} spécialement prescrites dans la chlorose, l'anémie, la leucorrhée, l'aménorrhée. L'indication d'alterner l'usage de ces deux produits donne les meilleurs résultats.

M. Burin du Buisson, désireux d'obtenir l'adhésion complète du public médical sur la valeur des préparations ferro-manganiques, prévient qu'il les met gratuitement à sa disposition en s'adressant à son dépôt général.

A *Paris*, à la PHARMACIE, 7, RUE DE LA FEUILLADE.

A *Lyon*, à la PHARMACIE GAVINET, 33, rue Louis-le-Grand.

EAU MINÉRALE DE POUGUES

ALCALINE, FERRUGINEUSE, IODÉE ET GAZEUSE

Traitement des affections Gastro-intestinales, Génito-urinaires Goutteuses et Lymphatiques. — Diabète, Albuminurie Chlorose, Chloro-anémie, maladies du Foie, de la Rate et du Pancréas, maladies des femmes, etc.

Service médical : le docteur Félix ROUBAUD, médecin de l'établissement

Les sels auxquels on doit accorder la plus grande somme d'action dans les *Eaux de Pougues*, sont les carbonates de chaux et de magnésie, ce qui les différencie complétement des autres eaux alcalines qui ont pour base les sels débilitants de bicarbonate de soude et de potasse.

L'action reconstituante des *Eaux de Pougues* est singulièrement favorisée d'ailleurs par la quantité notable de fer qu'elles contiennent, et par les pratiques hydrothérapiques auxquelles un établissement complet et modèle est affecté.

PRIX par caisse : **60** *cent. la bouteille.*

Adresser les demandes, à M. SIMONNET. entrepositaire à Paris, 60, rue Caumartin.

MAISON A. ANCELIN

Pharmacien de l'École de Paris

Rue du Temple, 22

PARIS

Marque de fabrique. DESNOIX & Cie, Successeurs Marque de fabrique.

TISSUS PHARMACEUTIQUES

Sparadraps.

Officinal.
Diachylon gommé.
Diapalme.
Sparadraps des hôpitaux.
Révulsif au Thapsia.
Poix de Bourgogne simple.
— émétisée.
Vigo cum mo.
Ciguë.
Des quatre fondants, etc., etc.
Toile de mai.
Percaline adhésive à la glycérine.
S'applique comme le taffetas d'Angleterre.
Baudruche préparée par grosse et par bande.

TOILE VÉSICANTE VERTE

Avec divison. Vésication prompte et sûre.
Deux largeurs.. { 25 centimètres. / 20 — }

Papier à cautère blanc, boîtes rouges.
— blanc et jaune.
— boîtes vertes, demi-fines.
— satiné, boîtes vertes satinées
— à l'emplâtre simple sans résin
On le prépare aussi sur formule particulière et cou au modèle demandé.

Épispastique.

Papier épispastique ordinaire, nos 1, 2, 3.
— perforé, nos 1, 2, 3.
Pansement tout préparé.
sérofuge, nos 1, 2, 3, grandeurs diverses.
Taffetas d'Angleterre *(court plaister)* de tout les qualites, par grosse, par douzaine et p mètre.
Enveloppes riches et simples ; carnets dorés non dorés, renfermant chacun trois carrés taffetas et un de baudruche préparée.

Emplâtre pauvre homme, dit papier anglais. — Baudruche à l'arnica, dit collodion

PAPIER CHIMIQUE

Ce papier, d'une fabrication parfaite, se vend 50 centimes le rouleau. 25 centimes le demi-roulea prix qui le fait rentrer entièrement dans le domaine de la pharmacie.

Tous les produits de cette maison, fabriqués avec le soin qu'exigent les préparations pharmaceutiques, présentent à MM. les pharmaciens un avantage réel, car les prix sont toujours rapport avec celui des matières premières.

55641 Imp. Renou et Maulde, rue de Rivoli .144.

DROGUERIE

BULLETIN DES VARIATIONS (AOUT 1866)

Acide citrique blanc	6 50	Sans variation.
— tartrique d°	4 60	
Aloès succotrin	1 90	Baisse.
Anis étoilé	3 50	A fléchi.
Baume de copahu solidifiable	7 50	Très-recherché.
— de Tolu, sec	11 »	
Beurre de muscades	16 »	Reviendra à l'ancien prix.
Bicarbonate de soude	» 60	De fabrique française.
Bismuth (sous-nitrate)	40 »	Restera cher longtemps. Le métal manque.
Camphre raffiné	4 50	Les prix s'élèvent.
Cantharides grabelées	8 50	Sont abondantes.
Cubèbes grabelés	5 »	
Follicules de séné, Palthe et Tripoli en sorte.	4 50	
Glycérine pure	3 »	Ce produit est en baisse.
— ordinaire	2 »	
Gomme en sorte	3 »	La hausse fait de nouveaux progrès.
— blonde	3 50	
— blanche	4 »	
Graine de moutarde noire d'Alsace	1 »	Récolte médiocre.
— — de la Rochelle 90 à	» 85	
— — blanche mondée	1 40	
Guimauve (racine)	1 »	
— fleur)	2 40	
Huile d'amandes douces	4 40	Amandes nouvelles en baisse.
— de foie de morue brune	2 10	A repris faveur.
— — blonde	2 20	
— — blanche du commerce	3 30	
— de ricin filtrée	2 40	
Iodure de potassium	32 »	La spéculation va faire la hausse.
Iode sublimé	38 »	
Ipéca en sorte	45 »	Reste ferme à ces prix.
— choisi et mondé	48 »	
Jalap choisi (Vera-Cruz)	20 »	Les qualités Tampico sont offertes; mais elles ne sont pas médicinales.
Manne en larmes	12 »	Les mannes nouvelles baissent.
— en débris de larmes	5 50	
— en sorte	3 »	
Mauve cultivée (fleur)	4 50 à 7 »	
Mercure	6 25	Le cours a fléchi.
Opium titré	55 »	Forte hausse à Smyrne.
Polygala de Virginie	16 »	Toujours rare. Arrivages peu fréquents.
Quinquina jaune, vrai calissaya	14 »	Le quina gris en bonne qualité n'est pas abondant.
— rouge	30 à 50 »	
— gris, huanuco choisi	7 50	
— — menu d°	6 50	
Rhubarbe de Chine, de bonne qualité	24 »	Reprise de hausse
Safran du Gâtinais	125 »	
Salsepareille	2 50	
Scammonée d'Alep, n° 1	100 »	Les prix sont très-élevés pour les bonnes qualités.
Semen-contra d'Alep grabelé	2 »	
Séné Palthe, 3/4 mondé	2 90	
Sulfate de quinine	6 75	les 30 grammes. Le cours faiblit.
Tilleul avec bractées	40	
— mondé		
Violettes nouvelles de 1865		

Table du Journal de Chimie médicale, cahier d'Octobre 1866

Chimie.

Nouveaux réactifs de la glucose 529
Application de la chimie à la conservation d'un laboratoire..... 530
Sur la cristallisation du phosphore; par M. Blondlot..... 531
Sur le protagon dans le sang; par M. Hermann..... 533
Sur l'emploi du bichlorure de cuivre pour reconnaître l'or..... 534
Caractère des chlorhydrates de quinine et de cinchonine..... 534

Tribunaux.

Association d'un médecin et d'un pharmacien; consultations dites *gratuites;* pacte illicite; procès entre les deux associés..... 535
Jurisprudence pharmaceutique.—Vente de potions contenant des substances actives. — Une ordonnance demandée peut-elle servir plusieurs fois?..... 538

Pharmacie.

Nominations de pharmaciens dans l'ordre de la Légion d'Honneur..... 540
Compte-rendu de l'Assemblée générale de la Pharmacie centrale de France. 540
Sur l'eau dite de Pagliari..... 545
Note sur l'émulsion de goudron..... 548
Des extraits fluides..... 552
Toile sédative résino-belladonée..... 553
Sur le citrate de magnésie cristallisé; par M. Morelli (de Lille)..... 554
Fumigations avec le gaz acide nitreux. 555
Potion contre le choléra..... 556
Gouttes russes anticholériques..... 556
Formule du docteur Caffe..... 556
Glycérolé antidartreux de Chapoteaut. 556
Opiat de soufre contre les accidents saturnins..... 556
Sirop vineux toni-stomachique du docteur Marc..... 557
Topique à l'aconit et au chloroforme du docteur Geay..... 557

Falsifications.

Falsifications de l'essence d'anis; par M. L. Boutereau 558

Eaux minérales.

De la présence de l'hydrogène sulfuré dans les gaz qui se dégagent des sources de Bourbonne-les-Bains; par M. A. Chevallier père..... 560
Etude sur les eaux de Vals; par le docteur Clermont (de Lyon)..... 566

Hygiène publique.

Avis à MM. les membres des conseils et des commissions d'hygiène des départements..... 570
Prescriptions préventives contre le choléra 571
Moyen de désinfecter et de détruire les odeurs..... 572
Appareils à eau à bord des navires... 573

Thérapeutique.

Bons effets des acides citrique, acétique et carbolique contre le cancer..... 573
Traitement expéditif du coryza..... 574
Action de divers sels sur les animaux. 575
Essais sur de nouveaux agents d'anesthésie locale 575
Alcool dans le traitement des plaies.. 576

Objets divers.

Sur la viande de cheval..... 577
Production de champignons..... 578

Chronique industrielle;

PAR M. A. CHEVALLIER FILS

Vernis pour les planchers d'appartements..... 579
Note sur le vinaigre dit de Bully..... 580
Destruction des pucerons..... 580
Moyen d'obtenir des champignons énormes..... 581
Nouveau procédé pour la destruction des rats..... 582
Statistique des terrains en Algérie... 583

Bibliographie.

Codex medicamentarius ou Pharmacopée française — Les Merveilles de la Science, par Louis Figuier. — Moniteur d'hygiène publique, par A. Chevallier fils..... 584

55377 — IMPRIMERIE RENOU ET MAULDE

DICTIONNAIRE des ALTÉRATIONS et FALSIFICATIONS des substances alimentaires et commerciales, par M. Chevallier père, 3e édition revue, corrigée et augmentée, 2 forts volumes in-8°.
Prix : **14** francs franco dans toute la France.

AVIS

La sixième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée de **l'Officine ou Répertoire général de Pharmacie pratique**, paraîtra très-incessamment.